

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, June 17, 2024

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met with videoconference this day at 2:30 p.m. [ET] to examine the subject matter of Bill C-49, An Act to amend the Canada—Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Act and the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act and to make consequential amendments to other acts.

Senator Paul J. Massicotte (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: My name is Paul J. Massicotte. I am a senator from Quebec and the chair of the committee. Today, we are conducting a meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

Before we begin, I'd like to ask all senators and other in-person participants to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents.

Please take note of the following preventative measures in place to protect the health and safety of all participants, including the interpreters.

If possible, ensure that you are seated in a manner that increases the distance between microphones.

Only use a black approved earpiece. The former grey earpieces must no longer be used. Keep your earpiece away from all microphones at all times. When you are not using your earpiece, place it face down, on the sticker placed on the table for this purpose.

Thank you all for your cooperation.

I will now ask my fellow committee members to introduce themselves, beginning on my right.

[*English*]

Senator Petten: Good afternoon. Iris Petten, Newfoundland and Labrador.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Julie Miville-Dechêne, Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 17 juin 2024

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 14 h 30 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-49, Loi modifiant la Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve-et-Labrador et la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Le sénateur Paul J. Massicotte (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Je m'appelle Paul J. Massicotte, je suis un sénateur du Québec et je suis président du comité. Aujourd'hui, nous tenons une séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Avant de commencer, je voudrais demander à tous les sénateurs et aux autres participants qui sont ici en personne de consulter les cartes sur la table pour connaître les lignes directrices visant à prévenir les incidents liés au retour de son.

Veillez prendre note des mesures préventives suivantes, qui ont été mises en place pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes.

Dans la mesure du possible, veillez à vous asseoir de manière à augmenter la distance entre les microphones.

N'utilisez qu'une oreillette noire homologuée. Les anciennes oreillettes grises ne doivent plus être utilisées. Tenez votre oreillette éloignée de tous les microphones à tout moment. Lorsque vous n'utilisez pas votre oreillette, placez-la, face vers le bas, sur l'autocollant placé sur la table à cet effet.

Merci à tous de votre coopération.

Je demande à mes collègues du comité de se présenter, en commençant par ma droite.

[*Traduction*]

La sénatrice Petten : Bonjour. Iris Petten, de Terre-Neuve-et-Labrador.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Julie Miville-Dechêne, du Québec.

[English]

Senator Robinson: Mary Robinson, Prince Edward Island.

Senator Anderson: Margaret Dawn Anderson, Northwest Territories.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Manitoba.

Senator Wells: David Wells, Newfoundland and Labrador.

[Translation]

Senator Galvez: Rosa Galvez, Quebec.

[English]

Senator Arnot: David Arnot, Saskatchewan.

[Translation]

The Chair: Today the committee will continue its study of Bill C-49, An Act to amend the Canada—Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Act and the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act and to make consequential amendments to other acts.

For our first panel of witnesses, we welcome, via video conference, Mr. Paul Barnes, Director for Atlantic Canada and Arctic with the Canadian Association of Petroleum Producers, and Mr. Colin Sproul, president of the Bay of Fundy Inshore Fishermen's Association.

Welcome, and thank you for agreeing to come. We've set aside five minutes for your opening remarks. The floor is yours, Mr. Barnes, followed by Mr. Sproul.

[English]

Paul Barnes, Director, Atlantic and Northern Canada, Canadian Association of Petroleum Producers: Thank you for the invitation to appear before you today to provide our comments on Bill C-49.

My name is Paul Barnes, and I am Director, Atlantic and Northern Canada for the Canadian Association of Petroleum Producers, or CAPP, as it's often referred to. I'm based in St. John's, Newfoundland and Labrador. I have over 30 years of experience working extensively in the offshore oil and gas industry and working extensively during that time with the Atlantic Accord legislation, which is being amended with this bill.

[Traduction]

La sénatrice Robinson : Mary Robinson, de l'Île-du-Prince-Édouard.

La sénatrice Anderson : Margaret Dawn Anderson, des Territoires du Nord-Ouest.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, du Manitoba.

Le sénateur Wells : David Wells, de Terre-Neuve-et-Labrador.

[Français]

La sénatrice Galvez : Rosa Galvez, du Québec.

[Traduction]

Le sénateur Arnot : David Arnot, de la Saskatchewan.

[Français]

Le président : Aujourd'hui, le comité poursuit son examen du projet de loi C-49, Loi modifiant la Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve-et-Labrador et la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Pour notre premier groupe de témoins, nous accueillons par vidéoconférence M. Paul Barnes, directeur, Atlantique et nord du Canada, Association canadienne des producteurs pétroliers, et M. Colin Sproul, président, Bay of Fundy Inshore Fishermen's Association.

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie d'avoir accepté notre invitation. Cinq minutes sont réservées pour vos allocutions d'ouverture. La parole est à vous, monsieur Barnes, et vous serez suivi de M. Sproul.

[Traduction]

Paul Barnes, directeur, Atlantique et nord du Canada, Association canadienne des producteurs pétroliers : Merci de nous avoir invités à comparaître devant vous aujourd'hui pour vous faire part de nos observations sur le projet de loi C-49.

Je m'appelle Paul Barnes et je suis directeur, Atlantique et nord du Canada, pour l'Association canadienne des producteurs pétroliers, qu'on appelle souvent l'ACPP. Je travaille à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador. J'ai plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie pétrolière et gazière extracôtière et, pendant cette période, j'ai beaucoup travaillé avec les mesures législatives relatives aux accords atlantiques, qui seront modifiés par le projet de loi.

The Canadian Association of Petroleum Producers is a non-partisan research-based industry association that advocates on behalf of member companies that explore for, develop and produce oil and natural gas in Canada.

I had the opportunity to present in front of the House of Commons standing committee on natural resources during that committee's review of Bill C-49. As I noted then, a large portion of this bill focuses on renewable energy development, but my remarks will focus solely on the aspects of the bill that directly relate to offshore oil and gas activities and its regulation.

I will begin my specific remarks on various clauses of the bill with a focus on three clauses — 36, 71 and 72 — where CAPP would like to see amendments to the current bill.

Clause 36 of the bill introduces a significant change for the offshore oil and gas industry. The move to a 25-year fixed-term for future significant discovery licences is the premise of that clause. Moving to a fixed term without adequate flexibility to extend the term could have unintended consequences due to the challenging operating environment surrounding offshore oil and gas development in Atlantic Canada, as current projects have taken up to 30 years sometimes to develop.

There may be unique cases in the future in which more than 25 years is necessary to move from exploration to production, and CAPP encourages the government to provide flexibility for these unique circumstances. Specifically, legal language on the ability to extend the term if a licence holder or operator can demonstrate that they are diligently pursuing development should be considered in the bill.

Clause 71 of the bill allows governments to make regulations to regulate access to offshore infrastructure, including the enforcement of tolls and tariffs. In CAPP's view, access to infrastructure is not an issue that requires additional regulation nor should it be included in this bill. Offshore facility owners are open to the consideration of adding production from others who wish to access its facility if a facility has extra capacity, provided that they share in the responsibility for all related costs and liabilities and provide a fair return on the risk investment.

L'Association canadienne des producteurs pétroliers est une association industrielle non partisane fondée sur la recherche qui défend les intérêts des sociétés membres qui font de l'exploration en vue de trouver du pétrole et du gaz, et qui exploitent et qui produisent ces ressources au Canada.

J'ai eu l'occasion de faire un exposé devant le Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes lors de son examen du projet de loi C-49. Comme je l'ai indiqué au comité à ce moment-là, une grande partie du projet de loi porte sur le développement des énergies renouvelables, mais mes observations porteront uniquement sur les aspects du projet de loi qui concernent directement les activités pétrolières et gazières extracôtières et les règlements qui s'y rattachent.

Je vais commencer mon intervention en parlant de divers articles du projet de loi et en mettant l'accent sur trois d'entre eux, soit les articles 36, 71 et 72. L'ACPP aimerait que des amendements soient apportés à ces articles du projet de loi actuel.

L'article 36 du projet de loi apporte un changement important pour l'industrie pétrolière et gazière extracôtière. L'objet de cet article est de faire passer les futures attestations de découverte importante à une durée fixe de 25 ans. Passer à une durée fixe sans offrir suffisamment de marge de manœuvre pour prolonger la durée pourrait avoir des conséquences imprévues en raison du contexte opérationnel difficile entourant l'exploitation du pétrole et du gaz extracôtiers dans le Canada atlantique, étant donné qu'il a parfois fallu jusqu'à 30 ans pour développer les projets actuels.

Il pourrait y avoir des cas uniques à l'avenir, où il faudra plus de 25 ans pour passer de l'exploration à la production, et l'ACPP encourage le gouvernement à prévoir une certaine marge de manœuvre pour ces circonstances uniques. Plus précisément, le projet de loi devrait prévoir un libellé juridique permettant de prolonger la durée des attestations si le détenteur d'une attestation ou l'exploitant peut prouver qu'il cherche à exploiter la ressource avec diligence.

L'article 71 du projet de loi permet aux gouvernements de prendre des règlements régissant l'accès aux infrastructures extracôtières, notamment l'application de droits et de tarifs. Selon l'ACPP, l'accès aux infrastructures ne nécessite pas d'autres règlements et il ne devrait pas non plus être inclus dans le projet de loi. Les propriétaires d'installations extracôtières sont disposés à envisager d'ajouter la production d'autres personnes qui souhaitent accéder à leurs installations si celles-ci ont une capacité supplémentaire, à condition que ces personnes partagent la responsabilité de tous les coûts et de toutes les responsabilités connexes et qu'elles assurent un rendement équitable par rapport au risque de l'investissement.

Moving toward a system whereby governments can regulate access and enforce tolls and tariffs adds uncertainty to an environment in which there are a limited number of projects and facility owners are open to negotiations directly with others.

Clause 72 of the bill repeals the requirement to go through the *Canada Gazette* Part I process. We understand that this relates to administrative changes only that do not require broad consultation and suggest that the language in the bill should be clearer. Clarifying that the *Canada Gazette* process will only be bypassed for administrative changes will ensure that there's no confusion related to the importance of consultation on significant legislative changes.

Before concluding, I would also like to highlight some of the positive changes in the bill that our industry supports.

Clause 28, for example, relieves the prohibition of oil and gas activities in a marine protection, environmental or wildlife conservation area. The intent of this section is to solidify the role of both the federal and provincial natural resource ministers if there is to be any prohibition of oil and gas activity in any area. The Canadian Association of Petroleum Producers supports this section of the bill, given the joint management regime that governs offshore oil and gas activity in Newfoundland and Labrador and Nova Scotia.

Clause 134 of the bill provides added flexibility in testing requirements to demonstrate its significant discovery. The CAPP is supportive of this change, but suggests that the language in the Atlantic Accord Acts can be clarified even more through this bill to acknowledge new technologies to satisfy the requirement to demonstrate a significant recovery.

The Canadian Association of Petroleum Producers is also pleased to see that the bill clarifies the role of the offshore petroleum board's individual impact assessment process.

That concludes my specific remarks. Once again, thank you for the invitation to appear as a witness during the committee's review of this bill. I will be pleased to answer any questions at the appropriate time.

The Chair: Thank you very much. Mr. Sproul?

Colin Sproul, President, Bay of Fundy Inshore Fishermen's Association: Committee chair and members, thank you very much for this opportunity to share our views.

Passer à un système dans lequel les gouvernements peuvent réglementer l'accès et appliquer des droits et des tarifs suscite de l'incertitude dans un environnement où il y a un nombre limité de projets et où les propriétaires d'installations sont prêts à négocier directement avec les autres.

L'article 72 du projet de loi élimine l'obligation de passer par le processus de la partie I de la *Gazette du Canada*. Nous comprenons que l'article porte uniquement sur les changements administratifs qui ne nécessitent pas de vastes consultations, mais nous pensons que le libellé du projet de loi devrait être plus clair. En précisant que le processus relatif à la *Gazette du Canada* ne sera contourné que pour les changements administratifs, on évitera toute confusion quant à l'importance de mener des consultations sur les modifications législatives importantes.

Avant de conclure, je tiens également à souligner certains des changements positifs prévus dans le projet de loi que notre industrie appuie.

Par exemple, l'article 28 lève l'interdiction des activités pétrolières et gazières dans un secteur visant la conservation ou la protection des milieux marins, de l'environnement ou des espèces sauvages. Cet article vise à renforcer le rôle des ministres fédéral et provinciaux des Ressources naturelles en cas d'interdiction des activités pétrolières et gazières dans une zone donnée. L'Association canadienne des producteurs pétroliers appuie cet article du projet de loi, compte tenu du régime de gestion conjointe qui régit les activités pétrolières et gazières extracôtières à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse.

L'article 134 du projet de loi offre une plus grande marge de manœuvre en ce qui concerne les exigences en matière d'essais pour prouver une découverte importante. L'ACPP appuie cette modification, mais elle estime que le projet de loi pourrait clarifier davantage le libellé des lois sur les accords atlantiques afin de reconnaître les nouvelles technologies pour répondre à l'exigence de prouver une découverte importante.

L'Association canadienne des producteurs pétroliers est également heureuse de constater que le projet de loi précise le rôle du processus d'évaluation des répercussions de chaque office des hydrocarbures extracôtières.

Voilà qui conclut mes observations. Une fois de plus, je vous remercie de m'avoir invité à témoigner devant le comité dans le cadre de son examen du projet de loi. Je serai heureux de répondre à vos questions au moment opportun.

Le président : Merci beaucoup. Monsieur Sproul, la parole est à vous.

Colin Sproul, président, Bay of Fundy Inshore Fishermen's Association : Monsieur le président et membres du comité, je vous remercie de nous donner l'occasion d'exprimer notre point de vue.

I appear before you today on behalf of the Bay of Fundy Inshore Fishermen's Association where I serve as president. For 29 years, we have represented owner-operator fishing families on the shores of the Bay of Fundy in Nova Scotia. Our group has a distinguished history of advocating for sustainable fishing practices and community-based fisheries management.

Over this time, our commitment to the responsible use of resources has led us to partnerships with many groups in academia and the conservation community. We have a long history of cooperation with governments and regulators at all levels, earning us a reputation as a valuable ally on ocean issues.

Our members are proud of this legacy and committed to preserving our way of life for future generations of Nova Scotians.

A number of people have come before the committee to speak to the technical aspects of the bill. Although they are very important, today I would like to focus on the general lack of consultation or consideration for the fishing industry. For hundreds of years, Nova Scotia fishermen have practised a truly sustainable way of life, harvesting the renewable resources of Nova Scotia's ocean bounty. Our careful stewardship led the industry to becoming the economic powerhouse of Nova Scotia, delivering billions of dollars annually to our economy.

The prosperity of all Nova Scotians rest on this foundation, which must be kept secure. The time has come to recognize fishermen — much like farmers — as a bedrock of the Atlantic Canadian economy and critical to the food security of all Canadians. Fishermen should not be forced to scramble or receive last-minute opportunities to have their interests considered by this government for the bill. Our industry is not a box to be checked or an obstacle to be avoided. As long-standing stakeholders in Nova Scotia's offshore, we should have been approached at the outset by regulators and proponents. The government, in its headlong rush to develop offshore renewable energy, has certainly missed this most important of steps.

The decision of Nova Scotia's fishermen both inshore and offshore — who are frequently at odds to work together — speaks volumes about our grave concerns. We have also been clear about our commendable intent. A non-obstructionist, good faith approach toward the government shows that we're willing and able to share the ocean if our interests are also considered in good faith. However, many fishermen are beginning to recognize

Je comparais devant vous aujourd'hui au nom de la Bay of Fundy Inshore Fishermen's Association, que je préside. Depuis 29 ans, nous représentons les familles de pêcheurs propriétaires-exploitants qui vivent sur les rives de la baie de Fundy, en Nouvelle-Écosse. Notre groupe se distingue depuis longtemps parce qu'il prône des pratiques de pêche durables et une gestion communautaire des pêches.

Au fil du temps, notre engagement à l'égard de l'utilisation responsable des ressources nous a amenés à établir des partenariats avec de nombreux groupes du milieu universitaire et du milieu de la conservation. Nous coopérons depuis longtemps avec les gouvernements et les organismes de réglementation à tous les niveaux, ce qui nous a valu la réputation d'être un allié précieux sur les questions relatives aux océans.

Nos membres sont fiers de cet héritage et ils sont déterminés à préserver notre mode de vie pour les générations futures de Néo-Écossais.

Un certain nombre de personnes ont comparu devant le comité pour parler des aspects techniques du projet de loi. Bien qu'ils soient très importants, je tiens aujourd'hui à me concentrer sur le manque général de consultations auprès de l'industrie de la pêche ou le manque de considération pour cette dernière. Depuis des centaines d'années, les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse adoptent un mode de vie véritablement durable en exploitant les ressources renouvelables des océans de la Nouvelle-Écosse. Notre gestion prudente a permis à l'industrie de devenir le moteur économique de la Nouvelle-Écosse : elle fournit des milliards de dollars chaque année à notre économie.

La prospérité de tous les Néo-Écossais repose sur ces fondements, qu'il convient de préserver. Il est temps de reconnaître que les pêcheurs — à l'instar des agriculteurs — sont un pilier de l'économie du Canada atlantique et qu'ils sont essentiels à la sécurité alimentaire de tous les Canadiens. Les pêcheurs ne devraient pas être contraints de faire des pieds et des mains ou de recevoir des débouchés à la dernière minute pour que leurs intérêts soient pris en compte par le gouvernement dans le cadre de l'étude du projet de loi. Notre industrie n'est pas une case à cocher ou un obstacle à éviter. En tant qu'acteurs de longue date de la pêche hauturière en Nouvelle-Écosse, les organismes de réglementation et les promoteurs du projet de loi auraient dû nous approcher dès le départ. Dans sa course effrénée au développement de l'énergie renouvelable extracôtière, le gouvernement a certainement manqué cette étape très importante.

La décision des pêcheurs côtiers et hauturiers de la Nouvelle-Écosse, qui refusent souvent de travailler ensemble, en dit long sur nos graves préoccupations. Nous avons également été clairs quant à nos intentions louables. Notre approche non obstructionniste et de bonne foi à l'égard du gouvernement montre que nous sommes prêts à partager l'océan et capables de le faire si nos intérêts sont également pris en compte de bonne

that this is not the case. As always, we only ask for fair consideration and a level playing field.

Our members are now asking legitimate questions. Why isn't the government paying more heed to the effects of large-scale wind installations on whale populations given the very stringent rules that we, as an industry, operate under to protect the same animals? Why are regulators not considering the cumulative effects on the commercially valuable species that we harvest? Why are regulators not collecting robust baseline data on the Scotian Shelf in areas that will undoubtedly be disturbed by industrial-level construction so that those effects can be measured in the future? Who will compensate these fishing communities for the loss of generational wealth when they are displaced by wind farms from their traditional fishing grounds? How can this bill be considered comprehensive without provisions for end-of-life decommissioning of these projects? Has this government learned nothing from the debacle of tidal energy development in the Bay of Fundy, and why aren't those lessons being applied now?

Clearly, the massive wealth generated in Nova Scotia by our industry deserves protection for the benefit of all Canadians. These questions must have answers to secure our future. The prudent course of action here is to take the time to get things right, but it's also the law. Section 1 of the Fisheries Act and other acts of Parliament clearly state:

... where there are threats of serious or irreversible damage, lack of full scientific certainty shall not be used as a reason for postponing cost-effective measures to prevent environmental degradation.

We recognize that these uncertainties exist and that regulators are choosing to ignore them in their haste.

Chair and committee members, thank you, and I invite your questions.

The Chair: Thank you very much. We appreciate it.

Senator Wells: Thank you, Mr. Barnes and Mr. Sproul for your presentations. Mr. Barnes, I've spoken with you at length about oil and gas issues and with you, Mr. Sproul, about fisheries issues. Thank you for your dedication to both sectors.

foi. Toutefois, de nombreux pêcheurs commencent à se rendre compte que ce n'est pas le cas. Comme toujours, nous demandons seulement d'être traités équitablement et d'uniformiser les règles du jeu.

Nos membres posent désormais des questions légitimes. Pourquoi le gouvernement n'accorde-t-il pas plus d'attention aux effets des grandes installations éoliennes sur les populations de baleines, étant donné les règles très strictes auxquelles notre industrie est assujettie pour protéger ces mêmes animaux? Pourquoi les organismes de réglementation ne tiennent-ils pas compte des effets cumulatifs sur les espèces viables sur le plan commercial que nous exploitons? Pourquoi les organismes de réglementation ne recueillent-ils pas des données de référence fiables sur le plateau néo-écossais dans les zones qui seront indubitablement perturbées par des travaux de construction industrielle afin que ces effets puissent être mesurés à l'avenir? Qui indemniser les collectivités de pêcheurs pour la perte d'une richesse générationnelle lorsqu'elles seront chassées de leurs zones de pêche traditionnelles à cause des parcs éoliens? Comment peut-on considérer que le projet de loi est complet, alors qu'il ne contient pas de dispositions relatives au démantèlement des installations en fin de vie? Le gouvernement n'a-t-il rien appris du fiasco du développement de l'énergie marémotrice dans la baie de Fundy? Pourquoi les leçons tirées de ce fiasco ne sont-elles pas appliquées maintenant?

Il est évident que l'immense richesse générée en Nouvelle-Écosse par notre industrie mérite d'être protégée dans l'intérêt de tous les Canadiens. Il faut répondre à ces questions pour assurer notre avenir. La prudence veut que l'on prenne le temps de bien faire les choses, mais la loi nous y oblige aussi. L'article 1 de la Loi sur les pêches ainsi que d'autres lois du Parlement indiquent clairement que :

[...] en cas de risques de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement [...]

Nous reconnaissons que ces incertitudes existent et que, dans leur hâte, les organismes de réglementation choisissent d'en faire fi.

Monsieur le président et membres du comité, je vous remercie et vous invite à me poser vos questions.

Le président : Merci beaucoup. Nous vous en sommes reconnaissants.

Le sénateur Wells : Messieurs Barnes et Sproul, je vous remercie de vos présentations. Monsieur Barnes, je me suis longuement entretenu avec vous sur les questions relatives au pétrole et au gaz et avec vous, Monsieur Sproul, sur les questions relatives à la pêche. Je vous remercie de votre dévouement à l'égard de ces deux secteurs.

Mr. Barnes, I want to talk about clause 36 — which you referenced in your opening remarks — regarding the 25-year limit on development. In the past, I know — and you know — that it was indefinite or in perpetuity, so a potential operator could hold a licence and not further drill it or produce it. Therefore, I think the 25 years is reasonable in case there was another company that wanted to come in and produce in the absence of the initial licence holder doing the producing.

If there were an amendment or if we were to look at this bill in a different way, what would you propose to be a reasonable way to address that capping at 25 years versus in perpetuity, which is not acceptable?

Mr. Barnes: Thank you for your question. You are right. Currently, significant discovery licences are held in perpetuity. This bill does changes the term of those licences to a fixed 25-year term. That is consistent with what we see internationally. What we see, internationally, is a provision in legislation that allows for a licence holder, if it is at the end of its licence term — for example, at the end of year 24 or 25 — and is working toward producing on that licence, to have the licence extended.

What we don't see is language to that effect in this bill, and that's what concerns us. It is in my written remarks as well as our written submission. What we are proposing is simple language along the lines of the ability to extend the licence beyond 25 years if an operator or licence holder can prove that they are diligently pursuing production on that licence.

Senator Wells: Mr. Barnes, thanks for that.

What if a company is at year 23 of 25, and they see the horizon coming — coming fast? What would be some of the things that could stop or delay them from executing under the 25-year time limit?

Mr. Barnes: There could be a variety. We have just gone through a pandemic. As everyone in the room here knows, when the pandemic hit, a lot of the shipbuilding and steelmaking kinds of industrial activity around the world came to a halt. So a number of production facilities around the world that are associated with our industry also came to a halt as a result of it. If, for example, a company is in year 23 and a pandemic occurred or there was some type of worldwide shortage of steel or the downing of certain of the international fabrication yards, and the company couldn't get their facility built, then they run the risk of having the licence expire with no ability to extend it.

Monsieur Barnes, je tiens à parler de l'article 36, dont vous avez parlé dans votre déclaration liminaire, qui prévoit limiter la possibilité d'exploitation à 25 ans. Vous et moi savons que, auparavant, les attestations étaient valides pour une durée indéterminée ou à perpétuité, de sorte qu'un exploitant potentiel en pouvait détenir une, mais ne plus l'utiliser pour forer d'autres puits ou produire de ressources. Par conséquent, j'estime que la durée de 25 ans est raisonnable au cas où une autre société voudrait produire des ressources à la place du détenteur initial de l'attestation, qui, lui, n'en produit pas.

Si nous proposons un amendement ou si nous examinons le projet de loi d'une autre manière, quelle serait, selon vous, une façon raisonnable d'instaurer ce plafond de 25 ans pour remplacer l'attestation à durée indéterminée, qui est inacceptable?

M. Barnes : Je vous remercie de votre question. Vous avez raison. Actuellement, les attestations de découverte importante sont détenues à perpétuité. Le projet de loi modifie la durée de ces attestations : elles passeront à une durée fixe de 25 ans, ce qui correspond à ce que l'on observe à l'échelle internationale. À l'échelle internationale, il y a des dispositions législatives qui permettent à un détenteur d'attestation qui est sur le point d'expirer — par exemple, à la fin de la 24^e ou de la 25^e année — qui s'efforce de produire une ressource au titre de cette attestation de faire prolonger la durée de cette dernière.

Ce qu'il n'y a pas dans le projet de loi, c'est un libellé à cet effet, et c'est ce qui nous préoccupe. Cette préoccupation figure dans mes observations écrites ainsi que dans notre mémoire. Ce que nous proposons, c'est un libellé simple qui vise à permettre de prolonger l'attestation au-delà de 25 ans si un exploitant ou un détenteur d'attestation peut prouver qu'il s'efforce avec diligence de produire une ressource au titre de cette attestation.

Le sénateur Wells : Je vous remercie de votre réponse, monsieur Barnes.

Qu'en est-il si l'attestation d'une entreprise en est à sa 23^e année sur 25, et que l'entreprise voit son expiration arriver rapidement? Quels éléments pourraient l'empêcher de réaliser son projet dans le délai de 25 ans ou qui pourraient ralentir sa réalisation?

M. Barnes : Il pourrait y avoir toutes sortes de facteurs. Nous venons de traverser une pandémie. Comme tout le monde le sait ici, quand la pandémie a frappé, une grande partie des activités industrielles liées à la construction navale et à la production d'acier se sont arrêtées partout dans le monde. Par conséquent, un certain nombre d'installations de production dans le monde liées à notre industrie se sont arrêtées à cause de la pandémie. Par exemple, si l'attestation d'une entreprise se trouve à l'an 23 et qu'une pandémie survient, qu'il y a une quelconque pénurie mondiale d'acier ou que les activités de certains chantiers de fabrication internationaux cessent, et que l'entreprise ne peut pas

Senator Wells: Okay, thank you very much.

Mr. Sproul, is your issue with the legislation that there was not enough consultation, or are there specific measures? You actually mentioned some of them. Are there specific measures you would like to see amended or absent from the bill?

Mr. Sproul: Thank you for the question, senator.

Clearly, there has been a lack of consultation with the industry, and the industry had a really good response — given the small time frame in which we had to do it — by forming the Nova Scotia Fisheries Alliance for Energy Engagement. Through that vehicle, we made a presentation to the regional assessment, but we're not seeing the recommendations put forward by the regional assessment in the bill.

First and foremost, if there is damage to a fishery by oil and gas development in these same areas, then there are vehicles in the Fisheries Act to compensate communities and fishing families for that loss of revenue. However, there are no such remedies in this bill, and that is a major omission for our members. We need to see something relating to that.

More importantly, the bill needs to deal with the importance of cumulative effects, because what is proposed for offshore Nova Scotia is not understood by the Canadian public. I believe the sheer magnitude and the size of the wind farms make the importance of cumulative effects rise to the surface. There has not been any concentration on them, especially the cumulative effects on the commercially important species in terms of its effects on water mixing but also things like the migration of lobster and a lot of other species.

For that reason, we think the bill needs more time, more examination and more amendments.

Senator Wells: Thank you, Mr. Sproul.

Senator Miville-Dechêne: I have a question for Mr. Colin Sproul — two questions, in fact.

Have you studied what's happening in the United Kingdom about the cohabitation between the wind farms and the stocks of fish to see if there was really an impact?

My second question is this: You were saying at the start of your presentation that you have been taking care of the stock of fish very well and trying to be prudent in terms of fishing. I was just looking at googling the Bay of Fundy. This was a while ago,

faire construire ses installations, elle court le risque de voir son attestation expirer sans pouvoir la prolonger.

Le sénateur Wells : D'accord, merci beaucoup.

Monsieur Sproul, votre problème avec le projet de loi est-il qu'il n'y a pas eu assez de consultations, ou y a-t-il des mesures précises qui vous posent problème? Vous avez parlé de certaines mesures. Y a-t-il des mesures que vous aimeriez voir modifiées ou éliminées du projet de loi?

M. Sproul : Je vous remercie de la question, monsieur le sénateur.

Il est évident qu'il y a eu un manque de consultation auprès de l'industrie, et, compte tenu du peu de temps dont elle disposait, elle a très bien réagi en créant la Nova Scotia Fisheries Alliance for Energy Engagement. Grâce à cet organisme, nous avons fait une présentation lors de l'évaluation régionale, mais nous constatons que les recommandations formulées par le comité chargé de l'évaluation régionale ne figurent pas dans le projet de loi.

D'abord et avant tout, si l'exploitation pétrolière et gazière dans ces mêmes zones nuit à une pêche, la Loi sur les pêches prévoit des mécanismes pour indemniser les collectivités et les familles de pêcheurs pour la perte de revenus subie. Toutefois, le projet de loi ne prévoit pas de tels recours, ce qui constitue une omission importante pour nos membres. Le projet de loi doit prévoir un mécanisme en ce sens.

Surtout, le projet de loi doit tenir compte de l'importance des effets cumulatifs, car les Canadiens ne comprennent pas ce qui est proposé pour la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse. Selon moi, l'ampleur et la taille des parcs éoliens mettent en avant l'importance des effets cumulatifs. Aucune attention n'a été portée sur eux, en particulier les effets cumulatifs sur les espèces commercialement importantes, comme les effets sur le brassage des eaux, mais aussi sur des choses comme la migration du homard et de nombreuses autres espèces.

C'est pourquoi nous pensons que le projet de loi n'est pas encore prêt, car il a besoin d'un examen plus approfondi et d'autres amendements.

Le sénateur Wells : Merci, monsieur Sproul.

La sénatrice Miville-Dechêne : J'ai une question pour M. Colin Sproul. En fait, j'ai deux questions pour lui.

Avez-vous examiné ce qui se passe au Royaume-Uni concernant la cohabitation des parcs éoliens et des stocks de poissons pour voir s'il y a vraiment une incidence?

Ma deuxième question est la suivante : vous avez dit au début de votre présentation que vous vous occupiez très bien des stocks de poissons et que vous tentiez de pratiquer une pêche prudente. Je viens de faire une recherche sur Google au sujet de la baie de

so practices may have changed, but in 1989 the population of salmon had gone down by 90% in the Bay of Fundy due mainly, I understand, to fishing.

First, how good are your conservation efforts regarding fish, the ones you were describing; second, have you looked at the impact of wind farms on fish stocks? I was thinking of Great Britain because they have wind farms there, but there are examples in other places.

Mr. Sproul: Thank you for the questions. First, regarding the salmon populations in the Bay of Fundy — that is, during my generation or my father's generation — Atlantic salmon have never been fished commercially in the Bay of Fundy. They are not a commercial fishery. The decimation of the Atlantic salmon runs in the Bay of Fundy is related to development on the rivers by hydroelectric dams.

When I was referring to our excellent management of the fishery, I was referring to things like lobster which is delivering more value to Nova Scotia than the groundfish fisheries of the past, which were mismanaged by governments and not fishermen. There's a big difference in how the lobster fishery is managed. It's managed organically by fishermen in partnership with regulators through the Integrated Atlantic Lobster Fisheries Management Plan. We're proud of that, and certainly not responsible for the demise of the Atlantic salmon, which happened in freshwater rivers by power companies.

Senator Miville-Dechêne: Fair enough.

Mr. Sproul: In terms of the situation in Europe, fishermen in the North Sea have been incredibly impacted by the proliferation of offshore wind farms, especially in terms of being excluded from their fishing grounds because of the presence of the turbines.

It's also important to note that a lot of the science that was conducted was funded by the wind industry and was not done independently by governments and regulators, which we would really like to see here in Canada.

Senator Miville-Dechêne: What can be done? Obviously, energy through windmills is important in order to have clean energy. However, you think that you may be impacted. Apart from having some compensation, like you have for oil development, do you see any other solution that could be brought forward?

Fundy. C'était il y a un certain temps, donc les pratiques ont peut-être changé, mais, en 1989, les populations de saumons avaient diminué de 90 % dans la baie de Fundy, principalement à cause de la pêche, d'après ce que j'ai compris.

Premièrement, quelle est l'efficacité de vos efforts de conservation des poissons, ceux dont vous avez parlé? Deuxièmement, avez-vous examiné l'incidence des parcs éoliens sur les stocks de poissons? J'ai pensé à la Grande-Bretagne parce qu'il y a des parcs éoliens là-bas, mais il y en a aussi à d'autres endroits.

M. Sproul : Je vous remercie de vos questions. Tout d'abord, en ce qui concerne les populations de saumon dans la baie de Fundy, au cours de ma vie ou de la vie de mon père, le saumon de l'Atlantique n'a jamais fait l'objet d'une pêche commerciale dans la baie de Fundy. Il ne s'agit pas d'une pêche commerciale. La décimation des populations de saumon de l'Atlantique dans la baie de Fundy est liée à la construction de barrages hydroélectriques sur les rivières.

Quand j'ai parlé de notre excellente gestion de la pêche, je faisais référence à des choses comme le homard, qui apporte plus de valeur à la Nouvelle-Écosse que la pêche au poisson de fond du passé, qui était mal gérée par les gouvernements, et non par les pêcheurs. La pêche au homard est gérée de façon très différente. Elle est gérée de façon naturelle par les pêcheurs, en partenariat avec les organismes de réglementation dans le cadre du Plan de gestion intégrée des pêches applicable au homard dans l'Atlantique. Nous en sommes fiers et nous ne sommes certainement pas responsables de l'effondrement des stocks de saumon de l'Atlantique, qui a été causé par les compagnies d'électricité dans les rivières d'eau douce.

La sénatrice Miville-Dechêne : Très bien.

M. Sproul : En ce qui concerne la situation en Europe, les pêcheurs de la mer du Nord ont été très durement touchés par la prolifération des parcs éoliens extracôtiers, en particulier parce qu'ils ont été chassés de leurs zones de pêche en raison de la présence des turbines.

Il est également important de souligner qu'une grande partie des recherches scientifiques ont été financées par l'industrie éolienne et qu'elles n'ont pas été réalisées de manière indépendante par les gouvernements et les organismes de réglementation, et nous aimerions vraiment que des recherches indépendantes soient réalisées au Canada.

La sénatrice Miville-Dechêne : Que peut-on faire? Il est évident que l'énergie produite par les éoliennes est importante pour avoir de l'énergie propre. Cependant, vous pensez que vous risquez d'être touchés. À part une indemnisation, comme dans le cas de l'exploitation pétrolière, quelle autre solution envisagez-vous?

Mr. Sproul: Thank you for the question. I was careful to say in my statement that we're not seeking to be obstructionists to wind farming. Most fishermen I know are proponents of renewable energy. It takes respect for our views and a focus on important fishing grounds that we can't afford to give up as well as the places that we can share with wind farmers.

There's been a huge difference between the stance taken by Canadian fishermen and the one taken by American fishermen where they are totally opposed to wind farms and are seeking to obstruct them in any way they can.

We are coming to the table in good faith and saying that, yes, there are places where wind farms can be installed, but there are places that we cannot afford to give up as fishermen. That's a really big difference.

Senator Miville-Dechêne: Thank you.

Senator Petten: Thank you for being here, witnesses.

Mr. Barnes, you mentioned looking at the amendments under oil and gas. As you know, with this bill there has to be mirrored legislation in the provinces.

Have you gone to Newfoundland and Labrador or Nova Scotia with the amendments to get their comments?

Mr. Barnes: Thank you for your question. Yes, I've had a number of meetings with both the Province of Newfoundland and Labrador and the Province of Nova Scotia, as well as with Natural Resources Canada here federally regarding the amendments. In fact, when I presented in front of the House of Commons committee we put in a supplementary submission to that committee outlining some potential wording for those amendments.

Both the federal department and the two provincial governments felt there seemed to be a rush to get this bill done, especially in light of potential wind investment. They said they would try to address either our amendments post the bill being promulgated and/or have the offshore petroleum boards adjust some of their guidance to regulate addressing some of the issues that we have with the clauses.

M. Sproul : Je vous remercie de votre question. J'ai pris soin de préciser dans ma déclaration que nous ne cherchons pas à faire obstruction à l'exploitation de l'énergie éolienne. La plupart des pêcheurs que je connais sont des partisans de l'énergie renouvelable. Il faut respecter nos points de vue et se concentrer sur les zones de pêche importantes que nous ne pouvons pas nous permettre d'abandonner, ainsi que sur les endroits que nous pouvons partager avec les exploitants de parcs éoliens.

Il y a une énorme différence entre la position adoptée par les pêcheurs canadiens et celle adoptée par les pêcheurs américains, qui sont totalement opposés aux parcs éoliens et qui tentent d'y faire obstruction par tous les moyens possibles.

Nous, nous participons aux discussions en toute bonne foi et nous disons que, certes, il y a des endroits où il est possible d'installer des parcs éoliens, mais il y a d'autres endroits que nous ne pouvons pas nous permettre d'abandonner en tant que pêcheurs. C'est toute une différence.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci.

La sénatrice Petten : Je remercie les témoins de leur présence.

Monsieur Barnes, vous avez dit avoir examiné les modifications concernant le pétrole et le gaz. Comme vous le savez, ce projet de loi exige que les provinces adoptent des mesures législatives correspondantes.

Avez-vous demandé au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador ou à celui de la Nouvelle-Écosse ce qu'ils pensent des modifications?

M. Barnes : Je vous remercie de votre question. Oui, j'ai rencontré quelques fois les gouvernements de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que Ressources naturelles Canada, à l'échelon fédéral, au sujet des modifications. En fait, quand j'ai comparu devant le comité de la Chambre des communes, nous lui avons présenté un mémoire supplémentaire contenant certaines formulations possibles pour ces modifications.

Le ministère fédéral et les deux gouvernements provinciaux ont estimé qu'il semblait y avoir une certaine précipitation à faire adopter le projet de loi, surtout à la lumière des investissements potentiels dans l'énergie éolienne. Ils ont dit qu'ils tenteraient soit de s'occuper de nos amendements après l'adoption du projet de loi, soit de demander aux offices des hydrocarbures extracôtiers d'ajuster certaines de leurs orientations pour prendre des règlements afin de régler certains des problèmes que nous avons au sujet des articles en question.

Senator Petten: In your 30 years of experience, has the Canadian Association of Petroleum Producers in Newfoundland and Labrador had any issues or conflicts coexisting with the fishing industry offshore?

Mr. Barnes: Unfortunately, occasionally we have conflicts largely around operating in the ocean together in close proximity. Most of the conflicts, however, have been relatively minor. We were able to mitigate a lot of the conflicts by setting up an entity about 20 years ago called One Ocean. Basically, it's a volunteer organization between the oil and gas industry in Newfoundland and Labrador and the fishing industry in Newfoundland and Labrador where we address issues of common concern through an independent body that's associated with the Fisheries and Marine Institute at the Memorial University of Newfoundland. That entity has afforded us great conversations with the fishing industry — really good communications and relationships with them — so that we are able to address issues before they become major issues.

Senator Petten: You would say there's been no issues of coexisting with the two industries?

Mr. Barnes: We've had some issues, but they have been overcome and they are relatively minor in nature.

Senator Petten: Thank you.

Senator Arnot: This question is for Mr. Barnes. Mr. Barnes, the Canadian Association of Petroleum Producers is an influential body in this country. I know about the amendments that you're proposing, but I have a different set of questions for you.

Do you believe that CAPP members are prepared to engage with Indigenous communities in a meaningful way in the future with your non-renewable resource focus?

What strategies do you or your members have to make meaningful collaboration and cooperation, encourage investment by First Nations communities and/or corporations, and the employment level of First Nations people in the industry in the Atlantic and Northern Canada region?

Mr. Barnes: Thank you for those questions. When it comes to offshore oil and gas activity, our members not only engage the Indigenous communities in Newfoundland and Labrador but also take the opportunity, especially recently, to engage with other Indigenous groups throughout Atlantic Canada knowing that those groups may also potentially fish in Newfoundland and Labrador waters and/or catch species that may migrate from Newfoundland waters into other areas of Atlantic Canada.

La sénatrice Petten : Au cours de vos 30 années d'expérience, l'Association canadienne des producteurs pétroliers a-t-elle déjà eu des problèmes à coexister avec l'industrie de la pêche hauturière à Terre-Neuve-et-Labrador ou est-elle déjà entrée en conflit avec cette dernière?

M. Barnes : Malheureusement, nous entrons parfois en conflit, principalement parce que nous menons nos activités dans l'océan à proximité les uns des autres. Toutefois, la plupart de ces conflits sont relativement mineurs. Nous avons pu en résoudre une grande partie en créant une entité appelée One Ocean il y a une vingtaine d'années. Il s'agit essentiellement d'un organisme bénévole qui regroupe l'industrie pétrolière et gazière et l'industrie de la pêche de Terre-Neuve-et-Labrador au sein de laquelle nous examinons des questions d'intérêt commun par l'intermédiaire d'un organisme indépendant lié au Fisheries and Marine Institute de l'Université Memorial de Terre-Neuve. Cette entité nous a permis d'avoir d'excellentes conversations avec l'industrie de la pêche — nous avons établi une très bonne communication et une excellente relation avec elle —, de sorte que nous sommes capables de nous attaquer aux problèmes avant qu'ils ne s'aggravent.

La sénatrice Petten : Diriez-vous qu'il n'y a pas eu de problèmes de coexistence avec les deux industries?

M. Barnes : Nous avons eu quelques problèmes, mais ils ont été réglés et ils étaient relativement mineurs.

La sénatrice Petten : Merci.

Le sénateur Arnot : Ma question s'adresse à M. Barnes. Monsieur Barnes, l'Association canadienne des producteurs pétroliers, ou l'ACPP, est un organisme influent au Canada. Je suis au courant des amendements que vous proposez, mais mes questions portent sur autre chose.

Compte tenu de l'accent que vous mettez sur les ressources non renouvelables, croyez-vous que les membres de l'ACPP sont prêts à discuter de façon significative avec les communautés autochtones à l'avenir?

Quelles sont les stratégies que vous ou vos membres avez mises en place pour collaborer de façon significative, pour encourager les communautés ou les entreprises des Premières Nations à investir et pour favoriser l'emploi des membres des Premières Nations dans l'industrie dans la région de l'Atlantique et dans le Nord du Canada?

M. Barnes : Je vous remercie de vos questions. Lorsqu'il s'agit des activités pétrolières et gazières extracôtières, non seulement nos membres discutent avec les communautés autochtones de Terre-Neuve-et-Labrador, mais ils saisissent également l'occasion, surtout récemment, de discuter avec d'autres groupes autochtones dans tout le Canada atlantique, car ils savent que ces groupes peuvent aussi pêcher dans les eaux de Terre-Neuve-et-Labrador ou pêcher des espèces qui peuvent

Any time there is an oil and gas activity — that is, if any of our members have started to plan for exploration activity and/or development or production — they have engaged with local Indigenous groups. Likewise, as an association, when we do large events — sometimes we do forums, whether they are safety forums or environmental forums to hear from different community groups or Indigenous groups — we always invite Indigenous groups in Newfoundland and Labrador or through Atlantic Canada to participate.

We have a fair amount of engagement, and we certainly plan to do so in the future.

Senator Arnot: How many Indigenous people are currently employed in this area by your member corporations?

Mr. Barnes: I don't have any statistics of that nature, but I can certainly provide those to you.

Senator Arnot: I would appreciate that in writing, if you could, sir. Thank you very much.

Senator Galvez: I have two questions for Mr. Barnes and one for Mr. Sproul.

Are any of your members planning to promote or construct wind farms in that area? To produce energy from oil, you need energy. Where are you getting your energy?

Mr. Barnes: Many of our members are also investing in renewable sources of energy, like wind farms. I know a number of them are investigating potential investment opportunities, both in Newfoundland and Labrador and Nova Scotia. At this point, none has come forward with any investment, but all of Atlantic Canada is on the radar screen for a number of our members who are interested in further investment in that sector.

Senator Galvez: Is to change the sector, or is it to continue with oil and gas but using renewable energy?

Mr. Barnes: It is to continue in oil and gas, as well as to invest in the wind sector. It is also potentially to use wind for some aspects of oil and gas activity, such as small-scale wind power on platforms.

Senator Galvez: Okay.

migrer des eaux de Terre-Neuve vers d'autres régions du Canada atlantique.

Chaque fois qu'il est question d'une activité pétrolière et gazière — à savoir que l'un de nos membres a commencé à prévoir une activité d'exploration, d'exploitation ou de production —, nos membres discutent avec les groupes autochtones locaux. De même, en tant qu'association, quand nous organisons de grandes activités — nous organisons parfois des forums, qui peuvent porter sur la sécurité, l'environnement, etc., pour entendre différents groupes communautaires ou autochtones —, nous invitons toujours les groupes autochtones de Terre-Neuve-et-Labrador ou du Canada atlantique à y participer.

Nous discutons beaucoup avec les Autochtones et nous prévoyons certainement continuer de le faire.

Le sénateur Arnot : Combien d'Autochtones sont actuellement employées dans ce secteur par vos sociétés membres?

M. Barnes : Je n'ai pas de données de cette nature, mais je peux certainement vous en fournir.

Le sénateur Arnot : Je vous serais reconnaissant que vous m'en fournissiez par écrit, si vous le pouvez, monsieur. Merci beaucoup.

La sénatrice Galvez : J'ai deux questions pour M. Barnes et une pour M. Sproul.

L'un de vos membres envisage-t-il de promouvoir ou de construire des parcs éoliens dans cette région? Pour produire de l'énergie à partir du pétrole, il faut de l'énergie. Où puisez-vous votre énergie?

M. Barnes : Plusieurs de nos membres investissent également dans des sources d'énergie renouvelable, comme les parcs éoliens. Je sais qu'un certain nombre d'entre eux étudient les possibilités d'investissement, tant à Terre-Neuve-et-Labrador qu'en Nouvelle-Écosse. Pour l'instant, aucun d'entre eux n'a proposé d'investissement, mais l'ensemble du Canada atlantique est dans la ligne de mire d'un certain nombre de nos membres qui souhaitent investir davantage dans ce secteur.

La sénatrice Galvez : Est-ce pour changer le secteur ou pour continuer à produire du pétrole et du gaz, mais en utilisant des énergies renouvelables?

M. Barnes : C'est pour continuer à produire du pétrole et du gaz, ainsi que pour investir dans le secteur éolien. C'est également afin d'utiliser éventuellement le vent pour certains aspects de l'activité pétrolière et gazière, comme l'énergie éolienne à petite échelle sur les plateformes.

La sénatrice Galvez : D'accord.

Last week, the government officials said that there is currently no clause in the Atlantic Accord to give authority to the federal and provincial ministers to reverse course on oil and gas permits on the basis of environmental or wildlife conservation or protection, but we know that things happen. In that area, we have seen a decline of fish stocks, but the government would be enabled to protect that under the present circumstances. It is able to compensate but not to prevent.

Cenovus Energy had to pay a \$2.5 million fine for a 2018 oil spill from the White Rose oil and gas field. That was the largest offshore oil spill in Newfoundland and Labrador.

So accidents do happen.

Are you suggesting that, jointly, the federal and provincial governments should have no recourse at all to change a decision and offer protection and compensation in order to address environmental risks and concerns?

Mr. Barnes: I don't think I fully understand your question. We support the provinces of Newfoundland and Labrador and Nova Scotia, and the federal government, having a joint role in compensation with respect to the cancellation of any licences.

Senator Galvez: Compensation — but what about prevention or taking away permits in the presence of a danger of environmental concerns or risks?

Mr. Barnes: Again, the way we read the bill is that both natural resources ministers would have to approve the cancellation of any licence that might conflict with any marine protection or conservation area.

Senator Galvez: Okay. I will go on a second round.

Senator McCallum: I wanted to go back to Division VI, Royalties and Revenues. It addresses accord implementation, royalties, interests and penalties. It is amended to include the offshore now to complement the existing royalty scheme for oil and gas production. What is the existing system? Are First Nations receiving any royalties or interest from your productions right now?

Mr. Barnes: The short answer is “no,” there are no Indigenous groups receiving direct compensation or payment from royalties. The royalty payment from offshore production in

La semaine dernière, les fonctionnaires ont déclaré qu'il n'y a actuellement aucun article dans l'Accord atlantique qui donne le pouvoir aux ministres fédéraux et provinciaux de revenir sur leur décision d'accorder un permis d'exploitation pétrolière et gazière pour des motifs de conservation ou de protection de l'environnement ou de la faune, mais nous savons que des choses peuvent se produire. Dans cette région, on a observé une diminution des stocks de poissons, mais le gouvernement serait en mesure de les protéger dans les circonstances actuelles. Il est capable de verser des indemnités, mais pas de prévenir les catastrophes.

Cenovus Energy a dû payer une amende de 2,5 millions de dollars pour un déversement d'hydrocarbures survenu en 2018 dans le champ pétrolifère et gazier White Rose. Il s'agissait du plus grand déversement d'hydrocarbures extracôtier à Terre-Neuve-et-Labrador.

Ainsi, des accidents peuvent se produire.

Êtes-vous en train de dire que, conjointement, les gouvernements fédéral et provinciaux ne devraient avoir absolument aucun recours pour revenir sur une décision afin d'offrir une protection et une indemnisation pour répondre aux risques et aux préoccupations environnementales?

M. Barnes : Je ne suis pas certain de bien comprendre votre question. Nous sommes favorables à ce que Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral assument conjointement un rôle pour verser des indemnités en cas d'annulation de licences.

La sénatrice Galvez : J'en conviens pour les indemnités, mais qu'en est-il de la prévention ou du retrait des licences en cas de préoccupations ou de risques environnementaux?

M. Barnes : Encore une fois, la façon dont nous interprétons le projet de loi est que les deux ministres des Ressources naturelles devraient approuver l'annulation de toute licence qui pourrait entrer en conflit avec une aire marine de conservation ou de protection.

La sénatrice Galvez : D'accord. Je vais continuer lors de la deuxième période de questions.

La sénatrice McCallum : Je voudrais revenir sur la section VI, redevances et recettes. Elle porte sur la mise en œuvre de l'accord, les redevances, les intérêts et les amendes. Elle est modifiée pour inclure les projets d'énergie renouvelable extracôtière afin de compléter le système de redevances existant pour la production de pétrole et de gaz. Quel est le système actuel? En ce moment, les Premières Nations reçoivent-elles des redevances ou des intérêts provenant de vos productions?

M. Barnes : La réponse courte est « non ». Aucun groupe autochtone ne reçoit d'indemnisation ou de paiement direct issus de redevances. Les redevances provenant de la production

Newfoundland and Labrador goes to the Province of Newfoundland and Labrador for their dissemination and use.

Senator McCallum: Okay.

So, when you say you're working with First Nations, how do you work with them, if they are not getting royalties? How are they engaged in the process — to have meaningful engagement?

Mr. Barnes: We would normally leave that type of engagement to governments. The engagement that our industry normally undertakes is providing information to Indigenous groups and others before an activity occurs to allow them to understand the activity and for us to understand any concerns they may have about the activity. For the most part, that is the direct engagement we have with Indigenous groups.

Senator Galvez: Mr. Sproul, it seems there is a kind of competition between oil projects, projected future wind projects and fishing. Is it possible for you to elaborate on the difference in the return on investment for these types of projects and the employment that is generated in the provinces of each of these sectors? What are the positive impacts for the communities?

I am asking because you said there are cumulative and indirect impacts, but those are being taken care of by the new environmental impact assessments. I am more interested in the social and economic impacts of these different projects.

Mr. Sproul: Thank you for the question, senator.

The most important thing to point out is the social and economic impacts that are being delivered to Nova Scotia by the fishery right now. There are more than 25,000 jobs directly in the fishery in Nova Scotia and thousands more indirectly. The latest numbers from 2022 show Nova Scotia's fishery exports at nearly \$3.5 billion for a province of fewer than a million people.

So, we can't overstress the diffuse economic benefits of the fishery that are delivering solid middle-class incomes to remote areas of Atlantic Canada. It is bigger than that, senator. I recall you asking me a question a number of years ago when I testified to a standing committee. You said you had never heard a non-Indigenous person talk about as deep a connection to the ocean as I had that day in Halifax. I want to tell you that has not changed for me nor for the members of the Bay of Fundy Inshore Fishermen's Association. The benefits of our fishing history are greater than money. They are social, cultural and the fabric of who we are as Nova Scotians. We are really keen to protect those.

extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador sont versées à la province, qui décide comment elle distribue et utilise ces fonds.

La sénatrice McCallum : D'accord.

Dans ce cas, quand vous dites que vous collaborez avec les Premières Nations, comment procédez-vous, si elles ne reçoivent pas de redevances? Comment participent-elles au processus de manière à ce qu'on collabore sérieusement avec elles?

M. Barnes : Nous laissons normalement ce type de collaboration aux gouvernements. Normalement, notre industrie collabore en fournissant de l'information aux groupes autochtones et aux autres intervenants avant qu'une activité ait lieu pour leur permettre de la comprendre et pour que nous comprenions leurs préoccupations à ce sujet. C'est essentiellement le genre d'interaction directe que nous avons avec les groupes autochtones.

La sénatrice Galvez : Monsieur Sproul, il semble y avoir une sorte de concurrence entre les projets pétroliers, les projets éoliens prévus et la pêche. Pouvez-vous expliquer la différence entre le rendement sur investissement de ce genre de projets et les emplois créés dans les provinces par chacun de ces secteurs? Quelles sont les retombées positives pour les collectivités?

Je pose la question parce que vous avez dit qu'il y a des incidences cumulatives et indirectes, mais celles-ci sont prises en compte par les nouvelles évaluations des répercussions sur l'environnement. Je m'intéresse davantage aux répercussions sociales et économiques de ces différents projets.

M. Sproul : Je vous remercie de votre question, madame la sénatrice.

La chose la plus importante à souligner, ce sont les retombées sociales et économiques que la pêche engendre actuellement en Nouvelle-Écosse. L'industrie de la pêche de la Nouvelle-Écosse procure plus de 25 000 emplois directs et des milliers d'autres emplois indirects. Les derniers chiffres de 2022 montrent que les exportations de produits de la pêche de la Nouvelle-Écosse s'élèvent à près de 3,5 milliards de dollars pour une province qui compte moins de 1 million d'habitants.

On ne saurait donc trop insister sur les bénéfices diffus de la pêche, qui assurent de hauts revenus à la classe moyenne dans les régions éloignées du Canada atlantique, mais ce n'est pas tout, madame la sénatrice. Je me souviens que vous m'avez posé une question il y a quelques années quand j'ai témoigné devant un comité permanent. Vous m'avez dit que vous n'aviez jamais entendu un non-Autochtone parler du lien profond qu'il entretient avec l'océan comme je l'ai fait ce jour-là à Halifax. Je tiens à vous dire que ce lien n'a pas changé pour moi ni pour les membres de la Bay of Fundy Inshore Fishermen's Association. Les bénéfices de l'histoire de notre industrie de la pêche vont au-delà de l'argent. Ils sont sociaux et culturels, et ils constituent le

We don't want to obstruct other industries. We truly believe we can share the ocean.

We don't want to see one incredibly valuable industry traded for another. For that reason, we really need to focus on the cumulative dangers to commercially valuable species, as well as others, like whales.

The Chair: I will cut in on this question. It is on the same economic perspective. Please give me a sense of something. If I took the same resources — I don't know what — a thousand square miles or whatever it is — if you take it, which one is more profitable? Is it oil and gas or fishing for the same resources available for the comparable?

Mr. Sproul: Thank you to the question. I can only speak about the fishing side of that equation. I don't have the context to talk about the prosperity that is delivered to Newfoundland and Labrador, for instance, from oil and gas.

The one difference I would draw is the diffuse economic benefit that fishing provides. In terms of the proposed wind farms, there will be some jobs created during the construction. I think it is pretty clear that, after that, they would be very limited.

I am not sure what royalty mechanism we can hope to see in Nova Scotia, if any at all. I see a benefit for the developers and for Nova Scotia's electric company, but I don't think we will ever see the diffuse economic benefits of the fishery.

The Chair: Mr. Barnes, how would you answer that question? Which provides the most benefits to the province?

Mr. Barnes: In Newfoundland and Labrador, I believe the oil and gas provides greater GDP to the province than the fishing industry, but they are both fairly close. Certainly, they are both the largest industries in Newfoundland and Labrador that contribute to the economy. The fishing industry provides more employment than oil and gas, but the oil and gas sector provide more royalties and benefits.

As I was mentioning earlier in answer to the question of Senator Petten, both industries have been able to work very effectively together and coexist, because we occupy a large amount of the same ocean space. Often, our industry uses fishing industry boats and/or people for different activities, such as

tissu de ce que nous sommes en tant que Néo-Écossais. Nous tenons vraiment à les protéger.

Nous ne voulons pas faire obstacle aux autres industries. Nous croyons sincèrement que nous pouvons partager l'océan.

Nous ne voulons pas qu'une industrie extrêmement précieuse soit échangée contre une autre. C'est pourquoi nous devons vraiment nous concentrer sur les dangers cumulatifs qui pèsent sur les espèces à valeur commerciale, ainsi que sur d'autres espèces, comme les baleines.

Le président : Je vais intervenir sur cette question. Ma question porte sur la même perspective économique. Aidez-moi à comprendre une chose. Si on prend les mêmes ressources — je ne sais pas, par exemple, sur un millier de kilomètres carrés, ou peu importe —, laquelle est la plus rentable? En comparant les mêmes ressources disponibles, est-ce le pétrole et le gaz qui sont les plus rentables, ou de la pêche?

M. Sproul : Je vous remercie de votre question. Je ne peux parler que de l'industrie de la pêche dans ce cas-ci. Je ne connais pas suffisamment les circonstances pour parler de la prospérité qu'apporte, par exemple, l'industrie pétrolière et gazière à Terre-Neuve-et-Labrador.

La seule différence que je soulignerais, c'est le bénéfice diffus que procure l'industrie de la pêche. En ce qui concerne les parcs éoliens proposés, certains emplois seront créés pendant leur construction. Je pense qu'il est assez évident qu'après leur construction, il y en aura très peu.

Je ne suis pas sûr du mécanisme de redevance que l'on peut espérer obtenir en Nouvelle-Écosse, si tant est qu'il y en ait un. Selon moi, il y aura un bénéfice pour les promoteurs et la compagnie d'électricité de la Nouvelle-Écosse, mais je ne pense pas qu'il y aura un jour de bénéfices diffus pour l'industrie de la pêche.

Le président : Monsieur Barnes, comment répondriez-vous à cette question? Quelle industrie apporte le plus de bénéfices à la province?

M. Barnes : À Terre-Neuve-et-Labrador, je pense que l'industrie pétrolière et gazière contribue plus au PIB de la province que l'industrie de la pêche, mais les deux sont assez proches l'une de l'autre. Il est certain qu'il s'agit des deux industries de Terre-Neuve-et-Labrador qui contribuent le plus à l'économie de la province. L'industrie de la pêche fournit plus d'emplois que l'industrie pétrolière et gazière, mais cette dernière fournit davantage de redevances et de bénéfices.

Comme je l'ai indiqué plus tôt en répondant à la question de la sénatrice Petten, les deux industries ont réussi à collaborer très efficacement et à coexister, car nous occupons une grande partie du même espace océanique. Souvent, notre industrie utilise les bateaux ou les gens de l'industrie de la pêche pour

providing environmental services or watches as we move certain facilities around the ocean.

Senator McCallum: Do you know what area the renewable will cover now? There will be a lot of turbines; I don't think we know how many. What will be the cumulative effects of this added assault to fishing and ecosystems in the area? In Ontario, 155 communities have now refused wind turbines. These are municipalities now and in the future.

Have you considered the effects of the turbines and what they will do to the area?

Mr. Barnes: I think the question is probably best answered by Mr. Sproul, since I'm not involved in the wind side of the energy business.

Mr. Sproul: Thank you for the question, senator. I think the answer to your question is that we don't know. We can only surmise that there will be cumulative effects from the turbines based on other situations where there is data from other turbine installations worldwide.

What is proposed for the seas off Nova Scotia is novel and it's not proposed in an adaptive management scheme; it's full-scale, very large installations of very large turbines right from the start. This points to the need to collect better data about the situation on the Scotian shelf right now and to develop at a rate where any potential impacts can be assessed and then mitigated.

I understand the need for green energy development, as all fishermen do. We have considerable concerns about ocean warming. However, these concerns cannot be used to wipe away the legitimate questions that need to be answered about offshore energy development — whether they are concerns around transmission to shore up the power and its potential barrier effects on the migration of species, or whether it is about ocean mixing, which can be increased or decreased based on the turbines. The most concerning of all for the fishermen are the floating turbines, which would see huge mooring chains sweeping the bottom and destroying ecosystems.

The answer to your question is that we don't know, but it is incumbent upon the government to seek more data and get more answers around these questions.

Senator Wells: I have a quick question for Mr. Sproul and then one — possibly two, if we have time — for Mr. Barnes.

différentes activités, comme la fourniture de services environnementaux ou de services de surveillance quand nous déplaçons certaines installations dans l'océan.

La sénatrice McCallum : Savez-vous quelle zone le secteur des énergies renouvelables couvrira maintenant? Il y aura beaucoup d'éoliennes. Je ne pense pas que nous savons combien il y en aura. Quels seront les effets cumulatifs de cette nouvelle attaque contre l'industrie de la pêche et les écosystèmes de la région? En Ontario, 155 collectivités ont refusé l'installation d'éoliennes, dans l'immédiat et à l'avenir.

Avez-vous réfléchi aux effets des éoliennes et à leur incidence sur la région?

M. Barnes : Je pense que M. Sproul est mieux placé que moi pour répondre à la question, étant donné que je ne m'occupe pas de l'aspect éolien du secteur de l'énergie.

M. Sproul : Je vous remercie de votre question, madame la sénatrice. Je pense que la réponse à votre question est que nous l'ignorons. Nous ne pouvons que présumer que les éoliennes auront des effets cumulatifs en nous fondant sur d'autres situations où il existe des données sur d'autres parcs éoliens dans le monde.

On propose quelque chose de nouveau pour les eaux au large de la Nouvelle-Écosse, mais pas dans le cadre d'un plan de gestion adaptatif. Il s'agit d'installer dès le départ de très grandes éoliennes à grande échelle. Cela montre qu'il est nécessaire de recueillir de meilleures données sur la situation actuelle du plateau néo-écossais et de réaliser le projet à un rythme qui permette d'évaluer et d'atténuer les répercussions potentielles.

Je suis conscient qu'il faut développer les énergies vertes, comme tous les pêcheurs. Nous sommes très préoccupés par le réchauffement des océans. Cependant, ces préoccupations ne peuvent pas être utilisées pour faire disparaître les questions légitimes auxquelles il faut répondre concernant l'exploitation des ressources énergétiques extracôtières, qu'il s'agisse de préoccupations concernant le transport de l'électricité jusqu'à la côte et son effet de barrière potentiel sur la migration des espèces, ou le brassage des eaux océaniques, qui peut augmenter ou diminuer en fonction des éoliennes. Le plus préoccupant pour les pêcheurs, ce sont les éoliennes flottantes, car leurs énormes chaînes d'amarrage balaieraient le fond et détruiraient les écosystèmes.

La réponse à votre question est que nous l'ignorons, mais il incombe au gouvernement de recueillir davantage de données et d'obtenir davantage de réponses à ces questions.

Le sénateur Wells : J'ai une brève question pour M. Sproul, puis une question — ou deux, si nous avons le temps — pour M. Barnes.

Mr. Sproul, with your concern about the lack of consultations with the groups you represent, if we return in the fall to further address this bill, would you see the summer months as a suitable amount of time for such consultations or are fish harvesters busy and is it not the right time? Can you give us some insight on that, please?

The Chair: Senator Wells has volunteered to meet with you during the summer months.

Senator Wells: I can do that.

Mr. Sproul: I certainly wouldn't want to speak for the entire fishing industry in Atlantic Canada, but I know that any time that could be granted to further assess the risk and prepare responses would be warmly welcomed by all of us. We need a lot more time to do the science that's required to see full-scale installations offshore. I think that a few more months over the summer would be a big help, and I would encourage the committee to see that that happens.

Senator Wells: Thank you.

Mr. Barnes, two things — one on the question of Senator Galvez regarding a spill and the potential for ministers to cease a licence. I happen to know that there is also condition of licence, currently in force, where if there is a deleterious spill or any other violation that violates the conditions of the licence, penalties can be handed out by the board; they have the authority to do that.

I wanted to ask you about One Ocean. For full disclosure, I was a member of the Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board for three years on One Ocean.

What would you say would be the effect of having a third party? We already have the fishing and petroleum industries. What would you say to having, let's say, the wind energy sector as part of that? Do you see that as workable? I think you sit on One Ocean as well. I know you did when I was there.

Mr. Barnes: Yes. That's an interesting question. Our most recent One Ocean board meeting was Thursday of last week, and that very same question came up. We are seeing in Newfoundland and Labrador more engagement by wind energy companies with the fishing industry. Some of the same concerns that the fishing industry has regarding wind industry have been addressed with the oil and gas industry.

Monsieur Sproul, compte tenu de votre préoccupation concernant le manque de consultations auprès des groupes que vous représentez, si nous revenons à l'automne pour poursuivre l'examen du projet de loi, considérez-vous que les mois d'été sont une période appropriée pour mener de telles consultations, ou les pêcheurs sont-ils trop occupés et ce n'est pas le bon moment? Pouvez-vous nous éclairer à ce sujet, s'il vous plaît?

Le président : Le sénateur Wells s'est porté volontaire pour vous rencontrer pendant les mois d'été.

Le sénateur Wells : Je peux le faire.

M. Sproul : Je ne voudrais certainement pas parler au nom de l'ensemble du secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique, mais je sais que nous serions très heureux qu'on nous accorde du temps pour mieux évaluer les risques et préparer les réponses. Nous avons besoin de beaucoup plus de temps pour réaliser les études scientifiques nécessaires avant d'ériger des installations extracôtières à grande échelle. Je pense que quelques mois supplémentaires au cours de l'été seraient très utiles, et j'encourage le comité à faire en sorte que cela se produise.

Le sénateur Wells : Merci.

Monsieur Barnes, j'aimerais dire deux choses. D'abord, j'aimerais vous parler de la question de la sénatrice Galvez concernant l'éventualité d'un déversement et le pouvoir des ministres de retirer un permis. Je sais également que l'une des conditions d'octroi d'un permis prévoit qu'en cas de déversement d'une substance nocive ou d'une autre violation, des sanctions peuvent être imposées par l'office. Il a le pouvoir de le faire.

Je voulais vous poser une question sur l'organisme One Ocean. Pour tout vous dire, j'ai représenté l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers pendant trois ans au sein de One Ocean.

Selon vous, quel effet aurait la présence d'un troisième joueur, en plus des secteurs de la pêche et du pétrole? Que diriez-vous d'intégrer, par exemple, le secteur de l'énergie éolienne? Pensez-vous que cela soit réalisable? Je pense que vous faites également partie du conseil d'administration de One Ocean. Je sais que c'était le cas lorsque j'y étais.

M. Barnes : Oui, c'est une question intéressante. La dernière réunion du conseil d'administration de One Ocean s'est tenue jeudi dernier, et cette question a été soulevée. À Terre-Neuve-et-Labrador, nous constatons que les sociétés d'énergie éolienne sont davantage portées à dialoguer avec l'industrie de la pêche. Certaines préoccupations de l'industrie de la pêche à l'égard de l'industrie éolienne ont été réglées avec l'industrie pétrolière et gazière.

This was largely raised by the fishing industry: What if we invited wind energy companies to the One Ocean table? From an oil and gas perspective, we would have no objection to that. One Ocean is an incorporated entity, so it has to have bylaw changes, et cetera, but I foresee that becoming a reality in the not-too-distant future.

Senator Wells: Thank you.

Senator Petten: Mr. Barnes, were you a part of the regional assessment process that has been ongoing in the province?

Mr. Barnes: We were not involved in the regional environmental assessment for wind, but we were involved in the regional environmental assessment for exploration activity for oil and gas.

Senator Petten: There is an assessment that is ongoing now. As you know, part of this is a MOU signed by the Province of Newfoundland and Labrador around the onshore and offshore jurisdictions. Sixteen bays in the province are included in the onshore, which is a provincial issue, and I understand there are issues with Indigenous consultation. Are you part of those inshore bays as part of CAPP? What is the jurisdiction of CAPP?

Mr. Barnes: The jurisdiction of the oil and gas industry are the pure oil and gas areas where there are current licences for oil and gas activity. I stand to be corrected, but technically the offshore area is beyond 12 kilometres from the shoreline out to the edge of Canada's continental shelf. From an oil and gas perspective, we wouldn't be involved in the bays themselves, when it comes to pure oil and gas exploration development and production. We are loosely involved when it comes to transshipping oil and gas through, for example, Placentia Bay, but that's really an extension of the oil and gas industry.

Senator McCallum: There are 86 wind turbines on the Wolfe Island wind facility on the St. Lawrence River. In that case, direct benefits went to one side of the border only. This is split between Canada and the U.S. The people who are the closest to the wind farms did receive payments, including payments to landowners and to the Township of Frontenac Islands. Now they find that the U.S. is starting to resist any more because they don't have benefits coming from them.

Will the government structures in this bill fully consider benefits and costs to all players? Do you know, Mr. Sproul?

C'est principalement le secteur de la pêche qui se demande s'il n'y aurait pas lieu d'inviter les sociétés d'énergie éolienne à faire partie de One Ocean. Dans l'industrie pétrolière et gazière, nous n'aurions aucune objection. One Ocean est constituée en personne morale, donc elle devra notamment modifier ses statuts, mais je pense que l'ajout du secteur éolien deviendra une réalité dans un avenir assez proche.

Le sénateur Wells : Merci.

La sénatrice Petten : Monsieur Barnes, avez-vous participé à l'évaluation régionale qui est en cours dans la province?

M. Barnes : Nous n'avons pas participé à l'évaluation environnementale régionale dans le cas de l'énergie éolienne, mais nous avons participé à l'évaluation environnementale régionale pour les activités de prospection pétrolière et gazière.

La sénatrice Petten : Une évaluation est en cours. Comme vous le savez, un protocole d'entente a été signé par la province de Terre-Neuve-et-Labrador concernant les zones côtière et extracôtière. Seize baies de la province sont incluses dans la zone côtière, ce qui est de compétence provinciale, et je crois savoir qu'il y a des problèmes relativement à la consultation des Autochtones. Les membres de l'Association canadienne des producteurs pétroliers ont-ils des activités dans les baies, c'est-à-dire dans la zone côtière? Dans quelles zones les membres de l'Association canadienne des producteurs pétroliers peuvent-ils mener leurs activités?

M. Barnes : L'industrie pétrolière et gazière est active strictement dans les zones où elle détient des permis d'exploration ou d'exploitation pétrolière et gazière. Je peux me tromper, mais je pense que techniquement, la zone extracôtière commence à 12 kilomètres du littoral et s'étend jusqu'à la limite du plateau continental du Canada. L'industrie pétrolière et gazière ne fait pas d'exploration et d'exploitation dans les baies. Nous pouvons être présents dans une baie, par exemple, dans la baie Placentia, mais c'est pour des activités de transbordement du pétrole et du gaz, qui sont en fait une extension de l'industrie pétrolière et gazière.

La sénatrice McCallum : Le parc éolien de Wolfe Island, sur le fleuve Saint-Laurent, compte 86 éoliennes. Dans ce cas, les avantages directs ne sont allés que d'un seul côté de la frontière entre le Canada et les États-Unis. Les personnes les plus proches des parcs éoliens ont reçu des paiements, notamment les propriétaires fonciers et le canton de Frontenac Islands. Aujourd'hui, on voit que les États-Uniens commencent à résister parce qu'ils ne tirent aucun avantage des éoliennes.

Dans ce projet de loi, les structures gouvernementales prendront-elles pleinement en considération les avantages et les coûts pour tous les acteurs? Le savez-vous, monsieur Sproul?

Mr. Sproul: Thank you, senator. To my knowledge, there are no provisions in the bill to provide either direct compensation or direct benefits to the communities that they are adjacent to.

Senator Galvez: Can any of you provide the committee a map where we can see the areas with strong wind potential, the present areas where oil and gas have been found and has potential for exploitation, and the areas where we need to protect the ocean because of the fish stock or the whales? Without having these in mind, it is very difficult to give ourselves an idea of how complex this problem is. Also, why are these projects there? Is it to be an economic lever for the region, or is to provide the electrical energy that the region needs?

Where are we with the regional assessment? I think we should have the regional assessment first and then discuss what we are discussing.

The Chair: Mr. Barnes, can you provide us with that?

Mr. Barnes: Certainly, from the oil and gas perspective, I can provide maps where there is oil and gas activity is occurring and also the prospective oil and gas areas. But I would direct you to the Department of Fisheries and Oceans because they have undertaken an exercise over the last several years wherein they are putting the oil and gas industry map on top of the potential wind energy map and on top of the fishing industry species and where they are fished to see if there is any interaction or overlap.

The Chair: I think that's a good idea. If we could follow up on that and make sure that we can get it, I'm sure we would all love to see it. It is pretty important to us.

Mr. Sproul: Senator, I would also be happy to provide you with that data on behalf of the fishing industry, and I would encourage all of the committee members to review the written submissions of the Nova Scotia Fisheries Alliance for Energy Engagement, which would show the areas of overlapping concern.

Senator Petten: I have a quick question for Mr. Sproul. I wanted to ask you the same question: Did you participate in the regional assessments in Nova Scotia?

Mr. Sproul: The Bay of Fundy Inshore Fishermen's Association didn't participate directly. Most of the fishermen's associations in Nova Scotia participated through our membership in the Nova Scotia Fisheries Alliance for Energy Engagement. We were happy to be able to share our concerns directly with the regional assessment group.

M. Sproul : Je vous remercie, sénatrice. À ce que je sache, le projet de loi ne contient aucune disposition prévoyant une indemnisation directe ou des avantages directs pour les collectivités voisines des parcs éoliens.

La sénatrice Galvez : L'un d'entre vous peut-il fournir au comité une carte où nous pourrions voir les zones à fort potentiel éolien, les zones actuelles où l'on a trouvé du pétrole et du gaz et où il existe un potentiel d'exploitation, ainsi que les zones où nous devons protéger l'océan en raison des stocks de poissons ou des baleines? Sans cette information, il est très difficile de se faire une idée de la complexité du problème. Par ailleurs, quel est l'objectif de ces projets? S'agit-il d'un levier économique pour la région ou de fournir l'énergie électrique dont la région a besoin?

Où en est l'évaluation régionale? Je pense que nous devrions d'abord procéder à l'évaluation régionale et ensuite discuter de ce dont il est question maintenant.

Le président : Monsieur Barnes, pouvez-vous nous fournir cette information?

M. Barnes : Certainement, pour ce qui est du secteur pétrolier et gazier, je peux certainement vous fournir des cartes des zones d'activité pétrolière et gazière, ainsi que des zones d'exploitation potentielle du pétrole et du gaz. Mais je vous renvoie au ministère des Pêches et des Océans, qui a entrepris ces dernières années un travail de superposition de la carte de l'industrie pétrolière et gazière à la carte de l'énergie éolienne potentielle et à la carte des espèces de l'industrie de la pêche, avec les endroits où elles sont pêchées, pour voir s'il existe une interaction ou un chevauchement entre les zones d'activité des trois industries.

Le président : Je pense que c'est une bonne idée. Si nous pouvions y donner suite et nous assurer que nous obtenons ces cartes, je suis sûr que nous serions tous ravis d'en prendre connaissance. C'est très important pour nous.

M. Sproul : Sénateur, je serais également heureux de vous fournir ces données au nom de l'industrie de la pêche, et j'encouragerais tous les membres du comité à examiner les observations écrites de la Nova Scotia Fisheries Alliance for Energy Engagement, qui indiquent les endroits susceptibles de poser problème en raison du chevauchement des zones d'activité.

La sénatrice Petten : J'ai une brève question à poser à M. Sproul. Je voulais vous poser la même question : avez-vous participé aux évaluations régionales en Nouvelle-Écosse?

M. Sproul : La Bay of Fundy Inshore Fishermen's Association n'a pas participé directement. La plupart des associations de pêcheurs de Nouvelle-Écosse ont participé par l'entremise de la Nova Scotia Fisheries Alliance for Energy Engagement, dont elles sont membres. Nous avons été heureux de faire part de nos préoccupations directement au groupe d'évaluation régional.

The Chair: Thank you very much to our two witnesses for coming in front of us and answering some important questions to allow us to better understand what is going on. Thank you very much.

For our second panel, we welcome Thomas Arnason McNeil, Senior Energy Coordinator for the Ecology Action Centre.

Thomas Arnason McNeil, Senior Energy Coordinator, Ecology Action Centre: Thank you and good afternoon to all members of the committee. My name is Thomas Arnason McNeil, and I am the Senior Energy Coordinator at the Ecology Action Centre in Halifax, Nova Scotia. For over 50 years, the Ecology Action Centre has taken leadership on critical environmental issues, from biodiversity protection to climate change to environmental justice. My team works to advance policies that will help to facilitate the decarbonization of the bulk power grid and support the development of renewable energy. Together with colleagues in our marine program, we are currently involved in the regional assessment for offshore wind development in Nova Scotia.

We appreciate the opportunity to address the committee, not only to express our overall support for the much-needed amendments that Bill C-49 brings to the Accord Acts, but also to call on the policy-makers gathered here to suggest amendments which we feel will fundamentally strengthen this regulatory framework governing the development of offshore wind in Atlantic Canada.

I hope that we can all agree — both members of the committee and other witnesses that have attended prior panels — that we are facing a climate crisis, that the record-breaking wildfire season last year was not a figment of our collective imagination, that an increased risk of floods, storms and extreme weather events poses a serious threat to our coastal communities in Atlantic Canada, and that the far-reaching consequences of unchecked climate change on our marine ecosystems fundamentally threaten ocean livelihoods.

I hope that we can all agree that any serious effort to combat this crisis demands a swift transition toward renewable energy. This transition should not only be understood as a necessity, but as a tremendous economic opportunity as well. According to analysis by Natural Resources Canada, potential offshore wind generation capacity in Atlantic Canada could be as high as 26 gigawatts.

Le président : Merci beaucoup à nos deux témoins d'être venus à notre réunion et d'avoir répondu à des questions importantes pour nous permettre de mieux comprendre ce qui se passe. Je vous remercie de votre présence.

En guise de deuxième panel, nous accueillons Thomas Arnason McNeil, coordinateur principal de l'énergie au Centre d'action écologique.

Thomas Arnason McNeil, coordinateur principal de l'énergie, Centre d'action écologique : Merci et bon après-midi à tous les membres du comité. Je m'appelle Thomas Arnason McNeil et je suis coordinateur principal de l'énergie au Centre d'action écologique d'Halifax, en Nouvelle-Écosse. Depuis plus de 50 ans, le Centre d'action écologique joue un rôle de premier plan dans les questions environnementales cruciales, de la protection de la biodiversité aux changements climatiques en passant par la justice environnementale. Mon équipe s'efforce de faire progresser les politiques qui faciliteront la décarbonation du réseau de production d'électricité et l'exploitation des énergies renouvelables. Avec nos collègues de notre programme marin, nous participons actuellement à l'évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière en Nouvelle-Écosse.

Nous apprécions l'occasion qui nous est donnée de nous adresser au comité, non seulement pour appuyer de manière générale les modifications indispensables que le projet de loi C-49 apporte aux lois de mise en œuvre des accords, mais aussi pour demander aux décideurs politiques présents aujourd'hui de suggérer des modifications qui, selon nous, renforceront fondamentalement le cadre réglementaire régissant l'exploitation de l'énergie éolienne en mer dans la région de l'Atlantique.

J'espère que nous sommes tous d'accord — tant les membres du comité que les autres témoins qui ont participé aux réunions précédentes — pour dire que nous faisons face à une crise climatique, que la saison record des incendies de forêt de l'année dernière n'était pas le fruit de notre imagination, que le risque accru d'inondations, de tempêtes et d'événements météorologiques extrêmes constitue une menace sérieuse pour les populations côtières de la région de l'Atlantique, et que les importantes conséquences des changements climatiques hors de contrôle sur nos écosystèmes marins menacent fondamentalement les moyens de subsistance qui dépendent des océans.

J'espère que nous sommes tous d'accord pour dire que tout effort sérieux pour lutter contre cette crise exige une transition rapide vers les énergies renouvelables. Cette transition devrait être non seulement vue comme une nécessité, mais comme un filon économique. Selon une analyse par Ressources naturelles Canada, le potentiel de production d'énergie éolienne extracôtière dans la région de l'Atlantique pourrait atteindre 26 gigawatts.

For the record, that's significantly higher than the maximum electricity demand here in Ontario last year. That kind of power could generate as many as 52,000 direct jobs annually during construction and installation and thousands more in ongoing operations and maintenance.

Senators, I hope we all understand what is at stake, and I hope we can all appreciate the need to start off on the right foot. Laying the foundations for a new offshore renewable energy sector requires attention to detail. Having encountered opposition to renewable energy development in Nova Scotia firsthand, I would urge the committee to strengthen this bill.

Do not open the door to spurious arguments. Do not allow for regulatory uncertainty or gaps in policy which could undermine the social licence of wind power.

We believe these pitfalls are easily avoided. Do not allow for complete discretion on the part of the offshore energy regulators to conduct regional assessments and strategic assessments. Do not allow for ambiguity when it comes to the regulators' responsibilities to conduct project-level assessments when impact assessments under the Impact Assessment Act are not required.

We recommend that Bill C-49 be amended to require a strategic assessment, we call it a strategic environmental assessment, or SEA, and that the results of the SEA be followed when a call for bids is issued. Furthermore, we recommend that Bill C-49 be amended to require that each offshore wind energy project undergoes a project-level environmental impact assessment conducted by the regulators when a federal impact assessment is not required.

These two recommendations represent an attempt to provide regulatory certainty for public stakeholders, the regulators and for project proponents. While it is important that we move quickly to facilitate the development of renewable energy, the details of this bill matter.

These recommended changes are echoed in a joint letter sent to the Minister of Energy and Natural Resources on June 5 on behalf of seven environmental organizations and submitted to the committee as part of my supporting documentation.

I would like to reiterate our overall support for Bill C-49. Above all, our intent in making these recommendations is to strengthen the legislation and ensure the longevity of offshore wind energy development in Atlantic Canada. We are strongly

Pour mémoire, ce chiffre est nettement supérieur à la demande maximale d'électricité en Ontario l'année dernière. L'exploitation de l'énergie éolienne pourrait générer jusqu'à 52 000 emplois directs par année pendant la construction et l'installation, puis des milliers d'autres pour l'exploitation et la maintenance.

Sénateurs, j'espère que nous comprenons tous ce qui est en jeu et que nous sommes tous conscients de la nécessité de partir du bon pied. Pour jeter les bases d'un nouveau secteur des énergies renouvelables extracôtières, il faut prêter attention aux détails. Ayant moi-même dû affronter l'opposition aux énergies renouvelables en Nouvelle-Écosse, j'invite le comité à renforcer ce projet de loi.

Ne laissez pas les arguments fallacieux s'insinuer dans le débat. Ne laissez pas planer l'incertitude sur le plan de la réglementation et veillez à combler les lacunes dans les politiques qui pourraient nuire à l'acceptabilité sociale de l'énergie éolienne.

Nous croyons que ces pièges sont faciles à éviter. Il ne faut pas accorder un discrétionnaire complet aux organismes de réglementation de l'énergie extracôtière quand vient le temps de mener des évaluations régionales et stratégiques. Dissipez toute ambiguïté en ce qui concerne les responsabilités des organismes de réglementation en ce qui a trait aux évaluations des projets dans les cas où une évaluation d'impact en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact n'est pas requise.

Nous vous recommandons de modifier le projet de loi C-49 afin d'exiger une évaluation stratégique, c'est-à-dire ce que nous appelons une évaluation environnementale stratégique. Veillez à ce que les résultats d'une telle évaluation soient suivis lorsqu'un appel d'offres est lancé. En outre, nous vous recommandons de modifier le projet de loi C-49 afin d'exiger que chaque projet d'énergie éolienne extracôtière fasse l'objet d'une évaluation d'impact environnemental menée par les organismes de réglementation lorsqu'une évaluation d'impact fédérale n'est pas requise.

Ces deux recommandations visent à donner des garanties réglementaires au public, aux intervenants, aux régulateurs et aux promoteurs de projets. Il est important que nous agissions rapidement pour faciliter l'exploitation des énergies renouvelables, mais les détails de ce projet de loi sont aussi importants.

Ces recommandations sont reprises dans une lettre commune envoyée au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles le 5 juin, au nom de sept organisations environnementales. Elles sont incluses dans les documents que j'ai remis au comité.

J'aimerais réitérer notre appui au projet de loi C-49 dans son ensemble. En formulant ces recommandations, nous voulons avant tout le renforcer et assurer la longévité de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière dans la région de l'Atlantique.

supportive of many aspects of this bill, including provisions that will allow regulators to prohibit offshore energy, both oil and gas and renewables, in marine conservation areas, as well as the ability of the provincial and federal ministers to jointly cancel existing oil and gas interests in conservation areas.

Thank you for this opportunity. I welcome your questions.

The Chair: Thank you, Mr. Arnason McNeil. Just to give you some comfort, when you make your list of enumerations of values or point of reference, I think we are largely on the same page. I think my colleagues would agree. The problem is not there. The problem is the execution or interpretation. Starting with questions, Senator Wells.

Senator Wells: Thank you, Mr. Arnason McNeil. You talked about regulatory uncertainty. Do you think in the offshore renewable sector that regulatory certainty is important? Would you — sorry?

Mr. Arnason McNeil: Sorry, are you finished your question?

Senator Wells: That's the first part.

Mr. Arnason McNeil: Certainly, I think it's essential.

Senator Wells: Are you in agreement with ministers having the ability to cut off the licences of any renewable energy projects offshore, or should they have some other reason for doing it?

Mr. Arnason McNeil: What I'm here today to say is that consistency is important. There should be no reason to develop wind energy projects outside of the current area identified according to the regional assessment. If we are developing projects outside of that area, we need to do another regional assessment and we need to make sure that we're doing environmental assessments even when they are not required by the Impact Assessment Act. I think we can do that to provide certainty for the public in terms of that process. What we don't want is to create the appearance that these projects have somehow gotten around assessments. In my opinion, above all, that is something that undermines confidence in renewable energy writ large, from a public perspective.

Senator Wells: Thanks. I think I understand your answer.

Nous appuyons fermement de nombreux aspects de ce projet de loi, notamment les dispositions qui permettront aux organismes de réglementation d'interdire l'énergie en mer, tant le pétrole et le gaz que les énergies renouvelables, dans les aires marines de conservation, ainsi que les dispositions qui permettront aux ministres provinciaux et fédéral de mettre fin conjointement à l'exploration ou l'exploitation pétrolière et gazière en cours dans les aires de conservation.

Je vous remercie de me donner cette occasion. Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci, monsieur Arnason McNeil. Pour vous rassurer un peu, lorsque vous dressez votre liste d'énumérations de valeurs ou de points de référence, je pense que nous sommes largement sur la même longueur d'onde. Mes collègues seraient d'accord, je crois bien. Le problème n'est pas là. Le problème réside dans l'exécution ou l'interprétation. Commençons par les questions. Je cède la parole au sénateur Wells.

Le sénateur Wells : Je vous remercie, monsieur Arnason McNeil. Vous avez parlé de l'incertitude réglementaire. Pensez-vous que, dans le secteur des énergies renouvelables extracôtières, il est important de pouvoir compter sur des garanties réglementaires? Seriez-vous... Pardon?

M. Arnason McNeil : Je suis désolé. Avez-vous terminé votre question?

Le sénateur Wells : C'était le premier élément.

M. Arnason McNeil : Je pense que c'est certainement essentiel.

Le sénateur Wells : Êtes-vous d'accord pour que les ministres aient la possibilité de retirer le permis d'un projet d'énergie renouvelable en mer? Devraient-ils être obligés de justifier un tel retrait?

M. Arnason McNeil : Ce que je suis venu dire aujourd'hui, c'est que la cohérence est importante. Il ne devrait y avoir aucune raison de réaliser des projets d'énergie éolienne hors de la zone délimitée à la suite de l'évaluation régionale. Si l'on veut réaliser des projets hors de cette zone, il faudrait procéder à une autre évaluation régionale et nous devons nous assurer que nous réalisons des évaluations environnementales même si elles ne sont pas requises par la loi sur les études d'impact. Je pense que nous pouvons faire ce choix pour donner au public une garantie quant à ce processus. Il ne faudrait pas donner l'impression que ces projets ont en quelque sorte contourné les évaluations. À mon avis, c'est ce genre de choses qui minent la confiance du public à l'égard des énergies renouvelables en général.

Le sénateur Wells : Merci. Je pense que je comprends votre réponse.

Let's switch out nonrenewable energy for renewable energy. Would you be in favour of the regulatory uncertainty for the oil and gas sector in the offshore? Or are you opposed to oil and gas regardless of renewable or nonrenewable?

Mr. Arnason McNeil: Again, I'm here for a very specific purpose. I don't really want to stray outside of what I would define as my area of expertise. I'm not an expert in the development of offshore oil and gas. I'm here to hopefully strengthen what the legal regime is for the development of offshore wind.

Senator Wells: Thank you.

Senator Galvez: I don't know if you heard the answer to my question from Mr. Barnes when I asked him if his members were also going to be proponents of wind electricity projects, and he said yes. What is your opinion of oil and gas being proponents of wind turbine projects in order to generate electricity?

Mr. Arnason McNeil: We will need a massive amount of capital investment in offshore wind energy if we are going to make it happen. Ideally, as a society I would like to see us move away from the type of exploitative corporate-controlled interests that have really been responsible for oil and gas development.

At the same time, investment is needed so it's difficult to say. We're talking about a level of wind energy that is monumental. Capital investment is needed. Would I want to outright ban those companies from investing in wind power? I will go out on a limb and say not necessarily. I think any investment in renewable energy is fundamentally positive and fundamentally the direction we need to move as a society. I'm pleased to hear that the Canadian Association of Petroleum Producers doesn't oppose offshore wind development outright.

If they want to invest in what will be, again, a monumental economic opportunity for Atlantic Canada, then I don't think that's a negative thing.

Senator Galvez: Okay.

Senator Petten: Thank you for being here. According to Ms. Bonnell-Eisnor with the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board — she was a witness last week — and she said:

It is my understanding that the projects will not be smaller. It is not economic to have less than 10 turbines. In fact, they would be much bigger than that. There is a provision in the Impact Assessment Act that if the project list says 10 or

Appliquons aux énergies non renouvelables le raisonnement concernant les énergies renouvelables. Seriez-vous favorable à l'incertitude réglementaire pour le secteur pétrolier et gazier en mer? Ou êtes-vous opposé au pétrole et au gaz, qu'ils soient renouvelables ou non?

M. Arnason McNeil : Je suis ici dans un but très précis. Je ne voudrais pas m'éloigner de ce que je définirais comme mon domaine d'expertise. Je ne suis pas un expert de l'exploitation du pétrole et du gaz extracôtiers. Je suis ici pour renforcer, je l'espère, le cadre juridique de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière.

Le sénateur Wells : Merci.

La sénatrice Galvez : Je ne sais pas si vous avez entendu la réponse de M. Barnes à ma question, lorsque je lui ai demandé si ses membres allaient également appuyer des projets d'électricité éolienne, et il a répondu par l'affirmative. Que pensez-vous du fait que l'industrie pétrolière et gazière appuie des projets de parc éolien pour produire de l'électricité?

M. Arnason McNeil : Nous aurons besoin d'investissements massifs dans l'énergie éolienne extracôtière si nous voulons que des projets se réalisent dans ce domaine. Idéalement, j'aimerais que notre société s'éloigne de l'univers des grandes entreprises qui sont à l'origine de l'exploitation du pétrole et du gaz.

En revanche, des investissements sont nécessaires, alors c'est difficile à dire. Nous parlons d'une production colossale d'énergie éolienne. Des investissements sont nécessaires. Voudrais-je interdire purement et simplement à ces entreprises d'investir dans l'énergie éolienne? Je vais me risquer à dire que ce n'est pas nécessairement ce que nous devrions faire. Je pense que tout investissement dans les énergies renouvelables est fondamentalement constructif et correspond à la direction que nous devons prendre en tant que société. Je suis heureux d'apprendre que l'Association canadienne des producteurs pétroliers ne s'oppose pas catégoriquement à l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière.

S'ils veulent investir dans ce qui sera, faut-il le répéter, un véritable filon économique pour la région de l'Atlantique, je ne pense pas que ce soit une mauvaise chose.

La sénatrice Galvez : D'accord.

La sénatrice Petten : Je vous remercie de votre présence. Je vous cite ce que nous a dit Mme Bonnell-Eisnor, de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, qui est venue témoigner devant nous la semaine dernière :

[...] j'ai cru comprendre que les projets ne seront pas plus petits. Il n'est pas économique d'installer moins de 10 éoliennes. En fait, les projets pourraient même être beaucoup plus importants. Il existe une disposition dans la

more turbines; however, there are other options afforded there, too.

The Minister of Environment and Climate Change Canada . . . could require an impact assessment if there are less than 10 turbines. As well, anybody can request that the minister consider a full impact assessment be done if they are less than 10, if a project doesn't meet the project list.

If it is still determined that a full impact assessment is not required, we will not authorize a project without a very robust environmental assessment that is done as well. The operator has to prove to us, their due diligence and meet all the requirements for an environmental assessment.

Does this not address your concern regarding times the IAA may not be triggered?

Mr. Arnason McNeil: My retort, and I think you've pointed to something important, would be then why not require an environmental assessment where not required by the Impact Assessment Act? We are claiming that we will do them anyway, why not enshrine that within the regulation?

The Impact Assessment Act, ultimately I am pleased with it the way that it is currently formulated, but we all understand that regulations and legislation can change over time, and so why not take this opportunity to require that we are doing environmental assessments even in cases where we're talking about projects smaller than 10 turbines, or if that rule changes why not require it in this piece of legislation? That would be my response.

Senator Petten: Do you see the importance of a timely situation of getting the bill approved?

Mr. Arnason McNeil: Certainly. I don't think that any of the recommendations that we are making should be misconstrued as a desire to delay the legislation. I would really like this bill to be passed as quickly as possible, but I think what we're saying is let's do it right. Let's get off on the right foot here.

Again, we are talking about just an immense amount of wind power in Atlantic Canada, so let's dot our I's, let's cross our T's, and let's make sure that the framework governing this development is detailed and does not allow for loopholes.

Loi sur l'évaluation d'impact exigeant qu'une liste soit dressée pour les projets d'au moins 10 éoliennes; cependant, d'autres options sont offertes.

Le ministre [...] d'Environnement et Changement climatique Canada pourrait aussi imposer des évaluations d'impact pour les projets de moins de 10 éoliennes. De plus, n'importe qui peut demander au ministre d'imposer la tenue d'une évaluation d'impact complète pour les projets de moins de 10 éoliennes, si ceux-ci n'apparaissent pas sur la liste des projets.

Même s'il est déterminé qu'une évaluation d'impact complète n'est pas nécessaire, nous n'autoriserons pas un projet sans une évaluation environnementale très rigoureuse. L'exploitant doit prouver qu'il a fait preuve de diligence raisonnable et qu'il répond à toutes les exigences d'une évaluation environnementale.

Cela répond-il à votre préoccupation concernant les cas où aucune évaluation n'est requise en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact?

M. Arnason McNeil : Je pense que vous avez mis le doigt sur quelque chose d'important, et ma réplique serait la suivante : pourquoi ne pas exiger une évaluation environnementale lorsque la Loi sur l'évaluation d'impact ne l'exige pas? Nous affirmons que nous les ferons de toute façon, alors pourquoi ne pas l'inscrire dans le cadre réglementaire?

La Loi sur l'évaluation d'impact me satisfait dans sa formulation actuelle, mais nous savons tous que les réglementations et la législation peuvent changer au fil du temps. Pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour exiger que nous procédions à des évaluations environnementales même dans les cas où il s'agit de projets de moins de 10 turbines. Si cette règle change, pourquoi ne pas l'exiger dans ce texte législatif? Voilà ce que je répondrais.

La sénatrice Petten : Pensez-vous qu'il serait important d'adopter le projet de loi sans tarder?

M. Arnason McNeil : Certainement. Je ne pense pas que les recommandations que nous formulons doivent être interprétées comme un désir de retarder l'adoption du projet de loi. J'aimerais vraiment qu'il soit adopté le plus rapidement possible, mais je pense que ce que nous disons, c'est qu'il faut faire les choses correctement. Partons du bon pied.

Comme je l'ai dit, il est question d'un potentiel immense de production d'énergie éolienne dans la région de l'Atlantique, alors mettons les points sur les « i » et assurons-nous que le cadre régissant l'exploitation de cette énergie est détaillé et ne contient pas des échappatoires.

Senator Galvez: We are hearing a lot in the news about the changes ongoing in the Atlantic Ocean, especially in the Canadian portion of the ocean. Can you elaborate more on what these changes are and why this area is so vulnerable? Why is it more sensitive to all the crises, the diversity, the ocean acidification and climate change?

Mr. Arnason McNeil: I will preface any remarks by stating I'm not an expert. We do have experts in the impact on marine ecosystems as it relates to climate change at the Ecology Action Centre.

I would, first and foremost, point you to our written submission which does go into some detail with regard to these impacts. It's my understanding — and I'm not an expert in marine conservation — that the changes and impacts we're seeing in terms of climate change in Atlantic Canada, threaten ocean livelihoods writ large in the long term, whether it's migratory changes to patterns of where fish congregate, or where lobsters congregate in their breeding patterns.

Any expert in marine conservation would tell you that climate change poses a serious threat to our fisheries. Ultimately attempting to mitigate climate change, not throwing in the towel, but instead saying look at the production capacity we have in Atlantic Canada for offshore wind, that is of the utmost importance. But I would refer you to our written testimony as well.

Senator Arnot: Mr. McNeil, you spoke to the significant promise of renewable energy under Bill C-49, up to 26 gigawatts. I'm really interested in your opinion of what kind of a timeline are we realistically looking at? We need a lot of investment. We need a lot of labour. We also need permitting. Given this, what are the realistic time frames in your opinion? Perhaps more importantly, what is the realistic potential of these projects contributing to Atlantic Canada's energy transition?

Mr. Arnason McNeil: Thank you for that question. I've met with project proponents who are trying to build out large-scale, offshore wind projects on a 2030 timeline in order to contribute to the decarbonization of Nova Scotia's grid.

These timelines always seem so far away, right, the 2030s, but 2030 is less than six years away.

Senator Arnot: Tomorrow.

La sénatrice Galvez : Nous entendons beaucoup parler dans les médias des changements en cours dans l'océan Atlantique, en particulier dans la partie canadienne de l'océan. Pouvez-vous nous en dire plus sur la nature de ces changements et sur les raisons pour lesquelles cette zone est si vulnérable? Pourquoi est-elle plus sensible à toutes les crises, comme celles de la biodiversité, de l'acidification des océans et des changements climatiques?

M. Arnason McNeil : Avant toute chose, je tiens à préciser que je ne suis pas un expert. Au centre d'action écologique, nous avons des experts des conséquences des changements climatiques sur les écosystèmes marins.

Avant toute chose, je vous renvoie à notre mémoire qui aborde ces conséquences de manière assez détaillée. Je crois comprendre — et je ne suis pas un expert en conservation marine — que les changements et les conséquences que nous observons en termes de changements climatiques dans la région de l'Atlantique du Canada menacent à long terme les moyens de subsistance qui dépendent des océans, qu'il s'agisse des changements migratoires qui déterminent à quels endroits les poissons se rassemblent ou à quels endroits les homards se rassemblent pour la reproduction.

Tout expert en conservation marine vous dira que les changements climatiques constituent une menace sérieuse pour nos pêcheries. En fin de compte, tenter d'atténuer les changements climatiques, ne pas jeter l'éponge, mais plutôt regarder la capacité de production dont nous disposons dans la région de l'Atlantique pour l'éolien extracôtier, c'est de la plus haute importance. Mais je vous renvoie également au mémoire que nous vous avons remis.

Le sénateur Arnot : Monsieur McNeil, vous avez parlé de l'important potentiel de production d'énergie renouvelable dont le projet de loi C-49 vise à favoriser l'exploitation. Ce serait jusqu'à 26 gigawatts. J'aimerais avoir votre avis sur l'échéancier qu'il serait réaliste d'envisager. Nous avons besoin de beaucoup d'investissements. Nous avons besoin de beaucoup de main-d'œuvre. Nous avons également besoin d'autorisations. Dans ces conditions, quels sont, à votre avis, les délais réalistes? Mais surtout, dans une optique réaliste, quelle contribution pourraient apporter ces projets à la transition énergétique dans la région de l'Atlantique?

M. Arnason McNeil : Je vous remercie pour cette question. J'ai rencontré des promoteurs de projets qui tentent de réaliser des projets de parc éolien extracôtier à grande échelle d'ici environ 2030 afin de contribuer à la décarbonation du réseau de production d'électricité de la Nouvelle-Écosse.

Les échéances semblent toujours très lointaines, n'est-ce pas, lorsqu'on parle des années 2030, mais 2030, c'est dans moins de six ans.

Le sénateur Arnot : C'est demain.

Mr. Arnason McNeil: Exactly. I think we will start to see a very significant labour demand. We already have labour shortages in Nova Scotia certainly, but I think a 2030 timeline is not unrealistic. We will see this industry take off in the 2030s, a 2035 or a 2040 timeline.

I would reiterate the fact that there is immense potential in terms of economic opportunity in Atlantic Canada in the long term. Investments in offshore wind energy are investments in the economic future of Atlantic Canada, whether that's in 2030 or 2035 or 2040.

Senator Arnot: Thank you very much.

Senator McCallum: Thank you for your presentation. I wanted to go over some potential negative impacts of offshore wind power.

Yes, we do need to look at energy, but if we move too fast where there are more negative impacts than positive, we need to know that so we can make responsible decisions.

Some of the negative impacts include increased ocean noise with an impact on fish, whales and other species; the introduction of electromagnetic fields that make it more difficult for fish and other species to navigate, detect predators, communicate and find mates; changes to habitats and hydrodynamics creating a reef effect where marine life cluster around the hard surfaces of wind development; impacts to the lifecycle stages of ocean species, such as spawning or dispersal of larvae; changes to the distribution and survival rates of marine life; increased vessel traffic; and the release of contaminants that can be consumed or absorbed by marine life.

When you look at that and now you have the offshore oil, I've looked at the map and it's around Newfoundland. It's very extensive, and now you will add all these wind turbines. What effect do you think that will have on the fish or the species? At the end of the day — and this is what First Nations have said in oil and gas country — they have removed our ability to live off the land. Now the oil and gas are gone, people leave. What will they be left with, the generations to come?

My question is: What do you think will be the impacts of the double energy sources that people are proposing?

Mr. Arnason McNeil: Thank you for your question. I, of course, need to preface my answer by saying that I myself am not an expert in marine conservation. I am here today really to

M. Arnason McNeil : C'est tout à fait exact. Je pense que la demande de main-d'œuvre va commencer à être très importante. Nous connaissons déjà des pénuries de main-d'œuvre en Nouvelle-Écosse, mais je pense qu'un horizon de 2030 n'est pas irréaliste. Nous verrons cette industrie décoller dans les années 2030, 2035 ou 2040.

Je tiens à réaffirmer qu'il existe un immense potentiel économique à long terme dans la région de l'Atlantique. Les investissements dans l'énergie éolienne extracôtière sont des investissements dans l'avenir économique des provinces de l'Atlantique, que ce soit en 2030, 2035 ou 2040.

Le sénateur Arnot : Merci beaucoup.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie pour votre présentation. Je voudrais passer en revue certaines répercussions néfastes que pourrait avoir l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière.

Bien sûr, nous devons nous pencher sur la question de l'énergie, mais si nous allons trop vite et qu'il y a plus de répercussions néfastes que d'avantages, nous devons le savoir pour pouvoir prendre des décisions responsables.

Parmi les répercussions néfastes se trouve l'augmentation du bruit dans l'océan, ce qui a un effet sur les poissons, les baleines et d'autres espèces. La production de champs électromagnétiques complique la navigation, la détection des prédateurs, la communication et la recherche de partenaires pour les poissons et pour d'autres espèces. Des modifications des habitats et de l'hydrodynamisme créent un effet de récif, et la vie marine se regroupe autour des surfaces dures que leur offrent les éoliennes. Des répercussions se font sentir sur les étapes du cycle de vie des espèces océaniques, telles que le frai ou la dispersion des larves. La distribution et les taux de survie des espèces marines sont modifiés. Le trafic maritime augmente. Des contaminants sont rejetés et peuvent être consommés ou absorbés par les espèces marines.

J'ai regardé la carte, et c'est autour de Terre-Neuve, où se fait déjà l'exploitation pétrolière extracôtière. C'est une zone très étendue, et maintenant on va y ajouter toutes ces éoliennes. Quel effet pensez-vous que cela aura sur les poissons ou les autres espèces? En fin de compte, comme le disent les Premières Nations en parlant du pays du pétrole et du gaz, elles se sont fait priver de leur capacité à vivre de la terre. Maintenant que le pétrole et le gaz ont disparu, les gens partent. Que leur restera-t-il pour les générations à venir?

Ma question est la suivante : quels seront, selon vous, les effets de la production d'énergie provenant de deux sources qui est proposée?

M. Arnason McNeil : Je vous remercie pour votre question. Je dois bien sûr commencer ma réponse en disant que je ne suis pas moi-même un expert en conservation marine. Si je suis ici

call for a more stringent approach as it relates to environmental assessments and strategic or regional assessments as it relates to offshore wind.

A big part of what we are trying to say, what the East Coast Environmental Law is trying to say, and what Ecojustice, West Coast Environmental Law have said in signing on to this letter that we have submitted to the committee is let's try and do our due diligence in terms of environmental and regional assessments, and let's not create loopholes in that process.

I do think that coexistence between fisheries is possible with regard to renewable energy development. Let's not cite them next to each other, right? Let's have setbacks. Let's create the kind of separation between these two industries that will be needed to build confidence, both within Indigenous communities and other fisheries stakeholders. I do think that coexistence between these two industries is possible.

I and others have noted that we're not the first. We won't be the first to develop offshore wind energy in the world. In some ways, this is a well-trod path, but let's look elsewhere to other countries in the world for best practices in order to create a legal regime for the development of offshore wind. Let's not allow these projects to be built without environmental assessments, for example.

Again, without being an expert in marine conservation, I can't go into the details, but I would also refer you to our written submission. I would invite any communication or any questions between you and others at the Ecology Action Centre who are experts in marine conservation as we continue to engage with our Regional Assessment Committee in Nova Scotia.

The Chair: Thank you very much, Mr. McNeil. We appreciate you being with us this afternoon, and thank you for partaking and sharing your knowledge. It is much appreciated.

I just want to warn that we are meeting tomorrow night at 6:30. We hope to get permission from the Senate to sit, which we expect, and that will be our last session on this committee on this matter until we come back in September. Thank you very much, and good evening.

(The committee adjourned.)

aujourd'hui, c'est vraiment pour demander une approche plus rigoureuse en ce qui concerne les évaluations environnementales et les évaluations stratégiques ou régionales concernant l'exploitation d'éoliennes extracôtières.

Ce que nous essayons de dire, et ce que les organismes East Coast Environmental Law, Ecojustice et West Coast Environmental Law ont dit en signant cette lettre que nous avons soumise au comité, c'est qu'il faut tâcher d'être rigoureux en ce qui a trait aux évaluations environnementales et régionales. Il ne faut pas créer d'échappatoires dans ce processus.

Je pense que la coexistence est possible entre la pêche et l'exploitation des énergies renouvelables. Ne les plaçons pas l'une à côté de l'autre, n'est-ce pas? Gardons une certaine distance. Créons la séparation entre ces deux industries qui sera nécessaire pour créer un climat de confiance, à la fois au sein des communautés autochtones et des autres parties prenantes du secteur de la pêche. Je pense que la coexistence entre ces deux industries est possible.

Comme d'autres, je constate que nous ne sommes pas les premiers. Nous ne serons pas les premiers à exploiter l'énergie éolienne extracôtière dans le monde. D'une certaine manière, nous n'aurons pas à sortir des sentiers battus. Nous pouvons nous inspirer de ce qui se fait dans d'autres pays du monde et emprunter les pratiques exemplaires afin de créer un bon cadre juridique pour l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière. Faisons en sorte, par exemple, qu'il ne soit pas possible de réaliser ces projets sans évaluation environnementale.

Comme je ne suis pas un expert en conservation marine, je ne peux pas entrer dans les détails, mais je vous renvoie encore une fois à notre mémoire. Je vous invite à communiquer avec le Centre d'action écologique pour poser vos questions à ses membres. Ce sont des experts de la conservation marine. Nous continuons à collaborer avec le comité d'évaluation régionale en Nouvelle-Écosse.

Le président : Merci beaucoup, monsieur McNeil. Nous apprécions votre présence parmi nous cet après-midi. Nous vous remercions de participer à nos travaux et de nous faire bénéficier de vos connaissances. Nous l'apprécions beaucoup.

Je tiens simplement à signaler aux membres du comité que nous nous réunissons demain soir à 18 h 30. Nous espérons que le Sénat nous autorisera à nous réunir et nous nous attendons à ce que ce soit le cas. Ce sera la dernière réunion de notre comité sur ce sujet jusqu'à notre retour en septembre. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée.)